



CENTRALE
CANINE

**Commission Nationale Education et Activités
Cynophiles**

Président Jean Claude Métans

GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07
E-mail : jc.metans@gmail.com

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

Compte Rendu Réunion de la C.N.E.A.C.
Mercredi 16 octobre 2019 à 9 heures 30
A la Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès (93535) AUBERVILLIERS

Membres présents :

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN (secrétaire adjointe) – Hélène FOURCOT-AGNIEL - Maryannic JOURDEN – Corinne MEDAUER

MM. Alexandre BALZER - René RAUWEL (secrétaire général) – Gérald DELALANDE - Jean-Denis DEVINS – André MARTIN - David POWELL – Alain VELAY.

Excusés : Madame Isabelle DESMOULIN -

MM : Michel MOTTET - Daniel SCHWARTZ

- ✚ Communication du président.
- ✚ Propositions des G.T. :
- ✚ G.T. Juges : Responsable René RAUWEL
- ✚ G.T. Dog-dancing obérythmée : Responsable Corinne MEDAUER
- ✚ G.T. Chiens Visiteurs : Responsable André MARTIN
- ✚ G.T. AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN
- ✚ G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE
- ✚ G.T Formation. Responsable Alexandre BALZER
- ✚ G.T.Cani-cross : Responsable Alain VELAY
- ✚ G.T. FRISBEE : Responsable Hélène FOURCOT-AGNIEL
- ✚ G.T. FLYBALL : Responsable Isabelle DESMOULIN
- ✚ GRANDS EVENEMENTS : Responsable Arlette CATTOEN
- ✚ Questions Diverses

Communication du président

Bienvenue et merci à tous pour votre présence.

L'année 2019 est bien avancée, notre championnat de France Agility organisé à Lamotte Beuvron a connu un franc succès, le grand prix de France Cani Cross a connu une petite baisse d'engagements, nous devons réfléchir aux dates, lieu et saison pour l'organisation de cet évènement. Le grand prix de France Attelage s'est fort bien déroulé dans d'excellentes conditions avec une excellente couverture médiatique. Très bonne finale du trophée agility par équipe organisé à Toulouse avec l'aide de deux clubs. Il faut remercier tous les acteurs qui se sont investis pour la parfaite organisation et la réussite de ces manifestations majeures de notre commission.

Nos résultats à l'étranger ont été excellents à l'Européenne Open Juniors qui revient d'Italie avec 14 médailles dont deux titres de champions d'Europe. Un bon cru pour les adultes qui reviennent de L'Européenne Open séniors avec :

- En small par équipe ; 1 podium 1^{ère} place intermédiaire Agility :
- En médium 3^{ème} place par équipe et 2^{ème} place en individuel ;
- En Large individuel, 2^{ème} place, vice-champion D'Europe.

Félicitations à tous. A noter des conditions climatiques éprouvantes.

Le championnat du monde Agility

Voyage long et compliqué pour se rendre dans le nord de la Finlande

Une 4ème place de la manche jumping, une 3ème place sur la manche agility . Une troisième place individuel large au cumul.

Il faut noter un très bon esprit de nos compétiteurs et du Staff

Le PAWC :

Grande satisfaction et compliments aux compétiteurs français qui reviennent auréolés de gloire de ce championnat du monde à Silla en Espagne avec 15 médailles : 8 en or, 4 en argent, 3 de bronze dont 4 titres majeurs. Bravo à tous

Viennent prochainement ; le GPF Dog-Dancing et le championnat du monde à Stuttgart , le championnat de France Agility Juniors à Courcouronnes et le GPF Agility à Lamotte Beuvron.

Quelques changements sont intervenus dans nos GT qui n'ont pas perturbés la bonne marche de nos disciplines. La vie d'une commission comme la nôtre connaît forcément des changements et nous devons les accepter. Je rappellerai simplement que les membres de nos GT font un travail d'équipe et que l'on ne peut accepter de ne pas se ranger aux décisions majoritaires.

Communication en général et sur les réseaux sociaux :

Suite à des fuites sur nos travaux de réunion avant même que notre compte rendu soit approuvé, Il est constaté des communications sur les réseaux sociaux rapportant la confidentialité de nos travaux. Il est détestable de lire des contre-vérités voir des absurdités.

Je rappelle fermement et de manière générale **le devoir de réserve.**

Un communiqué relatif à différents commentaires constatés sur les réseaux sociaux ou forums privés sera publié.

Les perspectives et réalisations 2020 :

Par l'augmentation du prix de la licence de 1 euros pour les séniors et l'augmentation de la redevance sur concours de 50 centimes d'euros, nous allons accentuer nos actions débutées partiellement en 2019. Je citerai les plus importantes :

Séminaires de formation des formateurs MAG 1

Séminaires de formation continue et de coordination décentralisée des juges.

Ci-dessous les chiffres de nos activités comparées de 2017 à 2019 (au 9 Octobre 2019).

Licenciés en 2019 par genre Au 9/10/2019	Licenciés en 2018 par genre :	Licenciés en 2017 par genre :																								
<table border="1"><thead><tr><th>Genre</th><th>Nombre</th></tr></thead><tbody><tr><td>Femme</td><td>9114</td></tr><tr><td>Homme</td><td>5721</td></tr><tr><td>Total</td><td>14835</td></tr></tbody></table>	Genre	Nombre	Femme	9114	Homme	5721	Total	14835	<table border="1"><thead><tr><th>Genre</th><th>Nombre</th></tr></thead><tbody><tr><td>Femme</td><td>9050</td></tr><tr><td>Homme</td><td>5815</td></tr><tr><td>Total</td><td>14865</td></tr></tbody></table>	Genre	Nombre	Femme	9050	Homme	5815	Total	14865	<table border="1"><thead><tr><th>Genre</th><th>Nombre</th></tr></thead><tbody><tr><td>Femme</td><td>9210</td></tr><tr><td>Homme</td><td>5643</td></tr><tr><td>Total</td><td>14853</td></tr></tbody></table>	Genre	Nombre	Femme	9210	Homme	5643	Total	14853
Genre	Nombre																									
Femme	9114																									
Homme	5721																									
Total	14835																									
Genre	Nombre																									
Femme	9050																									
Homme	5815																									
Total	14865																									
Genre	Nombre																									
Femme	9210																									
Homme	5643																									
Total	14853																									
Nombre de licences par type : <table border="1"><tbody><tr><td>Conducteur</td><td>3676</td></tr><tr><td>Propriétaire</td><td>11159</td></tr></tbody></table>	Conducteur	3676	Propriétaire	11159	Nombre de licences par type : <table border="1"><tbody><tr><td>Conducteur</td><td>3719</td></tr><tr><td>Propriétaire</td><td>11146</td></tr></tbody></table>	Conducteur	3719	Propriétaire	11146	Nombre de licences par type : <table border="1"><tbody><tr><td>Conducteur</td><td>3624</td></tr><tr><td>Propriétaire</td><td>11229</td></tr></tbody></table>	Conducteur	3624	Propriétaire	11229												
Conducteur	3676																									
Propriétaire	11159																									
Conducteur	3719																									
Propriétaire	11146																									
Conducteur	3624																									
Propriétaire	11229																									
Chiens par sexe : <table border="1"><tbody><tr><td>Femelle</td><td>7669</td></tr><tr><td>Male</td><td>5303</td></tr></tbody></table>	Femelle	7669	Male	5303	Chiens par sexe : <table border="1"><tbody><tr><td>Femelle</td><td>7627</td></tr><tr><td>Male</td><td>5310</td></tr></tbody></table>	Femelle	7627	Male	5310	Chiens par sexe : <table border="1"><tbody><tr><td>Femelle</td><td>7618</td></tr><tr><td>Male</td><td>5287</td></tr></tbody></table>	Femelle	7618	Male	5287												
Femelle	7669																									
Male	5303																									
Femelle	7627																									
Male	5310																									
Femelle	7618																									
Male	5287																									
		Nombre de licences par activité : <table border="1"><tbody><tr><td>Agility</td><td>12332</td></tr><tr><td>Flyball</td><td>1363</td></tr></tbody></table>	Agility	12332	Flyball	1363																				
Agility	12332																									
Flyball	1363																									

Nombre de licences par activité :		Nombre de licences par activité :		Dog Dancing	1534
Agility	11991	Agility	12193	Frisbee	571
Flyball	1301	Flyball	1314	Canicross	1084
Dog Dancing	1428	Dog Dancing	1436	Attelage	262
Frisbee	484	Frisbee	495	Chien Visiteur	1991
Canicross	1057	Canicross	1084	Education	9627
Attelage	248	Attelage	271	Nombre de chiens par activité :	
Chien Visiteur	1894	Chien Visiteur	2022	Agility	10629
Education	9681	Education	9776	Flyball	1191
Nombre de chiens par activité :		Nombre de chiens par activité :		Dog Dancing	1399
Agility	10383	Agility	10551	Frisbee	494
Flyball	1161	Flyball	1159	Canicross	1000
Dog Dancing	1322	Dog Dancing	1327	Attelage	236
Frisbee	437	Frisbee	439	Chien Visiteur	1893
Canicross	961	Canicross	986	Education	8538
Attelage	222	Attelage	246		
Chien Visiteur	1810	Chien Visiteur	1925		
Education	8660	Education	8699		

GROUPE DE TRAVAIL JUGES

Responsable du Groupe : René RAUWEL

Propositions :

Demande de qualification Agility à compter du 1^{er} janvier 2020

Madame Caroline GUIGNARD

Candidatures Agility :

Candidatures Juges Agility reçues pour la session 2020

1- Dossiers de Messieurs

Rémi CACHAT de l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE RHONE ALPES

Jérémy ROBLIN de l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE RHONE ALPES

Candidatures présentées une 1^{ière} fois lors de la réunion de commission du 15 novembre 2018

(extrait CR : *Compte tenu du nombre important de dossiers reçues ces demandes reçues après le 1^{er} novembre 2018 seront représentées pour la prochaine session.*)

Auxquels s'ajoutent

2- les candidatures de Mesdames

Synthia PARRAUD de l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE du BOURBONNAIS

Validée par le comité de la Territoriale le 31 juillet 2019

Elia CLAES de la SOCIETE CANINE MIDI CODE D'AZUR Validée par le Comité de la Canine le 23 Septembre 2019

Messieurs

Cédric BARGOUIN de L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC ROUSSILLON Validée par le comité de la Territoriale le 26 juillet 2019

Philippe GACHE de l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DUN PUY DE DOME Validée par le comité de la Territoriale le 19 juillet 2019

Henry JONZO de l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA REUNION Validée par le comité de Territoriale le 11 avril 2019

Anthony MILLEVILLE de l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CLUB SAINT HUBERT DU NORD Validée par le comité de la Territoriale le 15 juillet 2019

Christophe PARIS de SOCIETE CANINE DE VENDEE Validée par le comité de la Canine le 29 Juin 2019

Bruno CHURLET de SOCIETE CANINE DE L'ILE DE France Validée par le comité de la Canine le 3 Septembre 2019

Accord de la Commission sur ces demandes de candidature

3- Dossiers de Messieurs

Olivier ARIBART de L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE BRETAGNE
(Candidature refusée par le Comité de la Territoriale de BRETAGNE)

Pascal SOUDANT de L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE BOURGOGNE
(Candidature refusée par le Comité de la Territoriale de BOURGOGNE)

La commission ne donne pas de suite favorable à ces deux demandes de candidature

Candidatures DOG-DANCING-OBERYTHMEE

Madame **Colette MOURTON** qui a dû interrompre sa formation en 2014 pour raisons de santé aimerait la terminer (formation SCC validée). Elle doit encore faire ses assessorats.

Madame **Anne-Marie PREAU** de L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU CENTRE VAL DE LOIRE candidature présentée une 1^{ière} fois lors de la réunion de commission du 15 novembre 2018.

Madame **Monia GUIGNARD** de l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE VENDEE
Demande validée par le comité de la Territoriale le 27 septembre 2019

Accord de la Commission sur ces demandes de candidature

Les dossiers de candidatures de Mesdames Corinne BARON - Alexandra CREUSOT – Aurélie DEVULDER – Corinne NOËL - Sophie PEREZ - Valène BEZIEUX ne réunissant pas toutes les conditions exigées sont ajournées et pourront être représentées à une prochaine session

Demande de qualification « Juge Formateur » discipline Agility

Messieurs

Dominique PRIN

Gérard GERY

Philippe JEANCLAUDE

Accord de la Commission sur ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL DOG-DANCING-OBERYTHMEE

Responsable du Groupe : **Corinne MEDAUER**

Propositions :

1- Changement juge GPF 2019 :

Madame Brigitte GRIFFOULIERE a été contrainte pour raisons personnelles de céder sa place. C'est Daniel MEUYRIEUX qui a accepté au pied levé de la remplacer dans cette fonction

2- Candidature au poste de coach

Une seule candidature nous est parvenue celle de Mme Sophie Perez. Sa demande a été ajournée par le GT. Ses compétences ne sont remises en cause mais le fait qu'elle souhaite également postuler pour être membre de l'équipe de France 2019. Le souhait serait de trouver une personne qui pourrait se consacrer pleinement à la tâche de coach.

3- Equipe de France 2019

Un entraînement en commun a eu lieu en date du 5 et 6 octobre à la salle Dog Indoor de Troyes. Tous les membres ont répondu présent et le weekend a été consacré à figoler les derniers détails des différentes prestations. Un moment studieux et néanmoins très convivial centré autour des échanges et de l'implication de tout le monde.

4- Modification règlement :

Le règlement dog dancing a été complétement revu. La feuille de notation sera adaptée à celle de la FCI et comportera une rubrique distincte pour le bien-être animal. Un pass dog dancing sera également mis en place ainsi qu'une classe récréative.

Toutes les modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les résultats acquis avant cette date seront pris en compte pour les changements de niveaux ou l'inscription au GPF. Tous les documents seront en téléchargement sur le site.

5- Nouveau membre pour le GT :

M. Roger BUONOCORE membre du GT nous a quitté cet été. Roger était une figure emblématique de notre discipline.

Un hommage émouvant lui a été rendu au GPF à Bressuire.

Mme Dominique SUD a été contactée pour compléter le GT. Présente depuis les débuts de la discipline ses connaissances et son expérience en dog dancing lui seront nécessaires dans sa fonction.

Avis favorable du GT à l'intégration de Dominique SUD au sein du groupe.

6- Séminaire pour les juges

Les juges officiants sont conviés à une réunion de travail en date des 11 et 12 janvier 2020 dans les locaux de la SCC. Il s'agit de prendre connaissance du règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020 et d'échanger sur différents sujets pour arriver à une plus grande harmonisation des jugements.

7- Championnat du Monde de dog dancing :

Suite au retrait de l'Italie, la Commission F.C.I. de dog dancing sollicite la France pour l'organisation en 2020 du prochain Championnat du Monde de dog dancing.

Le Championnat du monde de dog dancing en 2022 est également inscrit au calendrier dans le cadre de l'Européenne Dog Show FCI les 21-22-23-24 Avril à Paris Le Bourget.

7- Statistiques

Sur les documents ci-joint quelques chiffres extraits de Progesco sur les concours organisés, les évolutions entre HTM et FS, l'augmentation du nombre de FUN et des statistiques sur les juges.

Quelques chiffres concernant le nombre de concours par régionale entre 2016 et 2018

- Année 2016 : 48 concours
- Année 2017 : 43 concours
- Année 2018 : 48 concours

Les régionales qui organisent le plus de concours sont le Bas-Rhin, la St Hubert du Nord et la Rhône Alpes.

Les régionales qui ne figurent plus en 2018 sont le Limousin, l'Oise, la Midi Côte d'Azur, les Pays de la Loire, le Poitou Charentes et les Pyrénées Gascogne. Y font leur entrée la St Hubert de l'Ouest et les Landes.

Les régionales en progression sont la Bretagne, les Deux Sèvres, la Franche Comté, le Haut-Rhin, la Haute Garonne, l'Île de France.

Un seul concours organisé par un club de race à savoir le Shetland club de France qui a organisé dans le cadre d'une régionale d'élevage un championnat de France pour la race.

LES STATISTIQUES

8- PROPOSITION REGLEMENT 2020 DOG DANCING OBERYTHMEE

[DOCUMENT VALIDE \(lien vers le site\)](#)

9- MODALITES AU REGLEMENT 2020 DOG-DANCING-OBERYTHMEE

[DOCUMENT VALIDE \(lien vers le site\)](#)

10- TEST DE COMPETENCES PASS DOG DANCING OBERYTHMEE

[DOCUMENT VALIDE \(lien vers le site\)](#)

Accord de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS

Responsable du Groupe : André MARTIN

Propositions :

- 1- Supprimer l'obligation du CAESC pour inscription au stage CV
- 2- Validation de la maquette du module « Prévention des morsures »
- 3- Organiser une journée de formation de formateurs avant le 31 décembre 2019, 3 déjà acquis

PROJET MODULE PREVENTION MORSURES : [LE DOCUMENT](#)

Accord de la Commission sur l'ensemble de ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL AGILITY

Responsable du Groupe : Maryannic JOURDEN

Propositions :

- a) Formation des référents PASS AGILITY : deux documents (un destiné aux formateurs, un destiné à être diffusé).

[LE DOCUMENT](#)

- b) Présentation du contenu MAG 1 (MAG 1 type 1 sur 3 modules et MAG 1 type 2 sur 2 modules)

[LE DOCUMENT](#)

- c) Formation des formateurs MAG 1. Début : samedi 4 janvier 2020- fin : Dimanche 5 janvier 16h. Animateur : Patrick SERVAIS.

- d) Reconduction des Team-Leaders dans leurs fonctions en 2020 (Frédérique SIECA pour les juniors, Reynald MULLER pour les seniors).

- d) Déclinaisons concours d'agility au 1^{er} janvier 2020 [CF DOCUMENT](#)

- f) Mise en place Agility 2020 et 2021 (voir ci-dessous).

Pour 2020

- a) **Il n'y pas de modalités de transition 2019-2020.** Exemple : pour un chien qui a ses qualificatifs demandés actuellement pour passer de grade 2 au grade 3, le conducteur s'il le souhaite, doit le faire avant le 31 décembre 2019. Au 1^{er} janvier 2020, les conditions 2019 sont caduques et remplacées par les conditions 2020. Mais les qualificatifs obtenus en 2019 voire avant, sont toujours valables au 1^{er} janvier 2020, seules les conditions changent.

- b) En ce qui concerne la montée obligatoire de grade 2 en grade 3, elle se fera en 2020 selon les conditions annoncées (CR réunion CNEAC du 4 juillet 2019, page 23) **mais ce, sur une période**

glissante de 24 mois (c'est-à-dire que les résultats demandés pour cette montée obligatoire doivent être obtenus sur une période de 24 mois maximum).

Ces nouvelles dispositions seront réécrites afin de remplacer celles figurant dans le chapitre 3. « Grades », page iii/V des spécificités françaises du règlement d'Agility. En particulier, devient caduque la règle 3.1b) instaurant un passage obligatoire en grade 3 pour les vainqueurs d'une finale.

c) **Reconnaissance en 2020 des résultats** obtenus lors des sélectifs EO-AWC et pour les juniors, JO-AWC (nouvelle dénomination de l'EOJ).

d) **Reconnaissance en 2020 des résultats** obtenus sur les épreuves Agility 1, 2 ou 3 et Jumping 1, 2 ou 3 dans les pays membres de la FCI, utilisant le système de grades préconisés par la FCI.

e) Les règlements des sélectifs et finales 2020 restent sur le même modèle qu'en 2019, **mis à part** :

* Une mise en place de points de rang pour le classement lors des finales.

* Un temps maximum de mise en place lors des finales, de 30 secondes (ce qui signifie que ce décompte de 30 secondes démarre dès le coup de sifflet du juge autorisant le concurrent de pénétrer sur le terrain ; à l'écoulement de ce temps, le chronomètre démarre si le chien n'a pas encore pris le départ).

LE REGLEMENT 2020 DU GPF

f) Il est à noter que la dénomination pour le Championnat de France reste inchangée en 2020 (avec championnat de France grade 2 et championnat de France grade 3)

g) **En ce qui concerne les handis** : mise en place de 7 classes de handicap au lieu des 5 existantes

LE DOCUMENT La remise des coupes en finales tiendra compte du nombre de handis dans chaque classes de handicap).

h) Jeunes : Suppression du paragraphe 2.b. du règlement du championnat de France Junior : *Le jeune conducteur ne peut s'inscrire et concourir qu'avec au maximum deux chiens.*

Jeunes **J11** : modification du calcul du TPM : Introduction de vitesses de référence spécifiques aux J11 pour établir le temps de parcours maximum (TPM) : 1,2 m/s pour les parcours d'agility, et 1,5 m/s pour les parcours de jumping

Grade	Epreuve	Catégories ABC	Catégorie D	Classe Junior 11	Classe Handi
1	Agility	1,5	1,5	1,2	1,0
	Jumping	1,8	1,8	1,5	1,2
2	Agility	2,0	1,5	1,2	1,0
	Jumping	2,5	1,8	1,5	1,2
3	Agility	2,0	1,5	-	-
	Jumping	2,5	1,8	-	-

i) Dématérialisation des parties de brevet ainsi que du brevet (donc délivrés automatiquement sur sports canins).

j) Suite à une question concernant les formats de concours en 2020 : Il est possible d'organiser deux concours **distincts** d'agility **à la suite**, par deux clubs différents, (voire un même club) sur un même terrain (dans une salle ou à l'extérieur), à la condition express de respecter les règles établies (maximum de 270 passages par juge sur deux jours consécutifs et 3 passages par chien sur un même concours (sauf cas particulier : chien d'un J11 - concours spécial grade 1 à 55 chiens). Le deuxième concours se fera alors en semi-nocturne, voire en nocturne bien entendu avec un second juge....

LE HOOPERS : Une « règle du jeu » de cette discipline sera proposée lors de la prochaine réunion CNEAC. Ce ne sera pas un règlement de concours, mais pour un bon démarrage du HOOPERS, il

nous semble nécessaire de démarrer sur des bases simples et communes en France et surtout accessibles à tous. Le règlement de cette nouvelle discipline diffère actuellement selon les pays.

Pour 2021

Le nombre croissant de compétiteurs en agility, alors que les places en finales ne sont pas extensibles, nous a amené aux propositions suivantes :

Sélectifs GPF et finale GPF inchangés

Finale Trophée par équipe inchangée

Mais

Suppression des sélectifs de zones en 2021 en ce qui concerne le Championnat de France grade 2 ainsi que le Championnat de France grade 3.

La sélection pour ces deux finales en 2021 se fera par un classement national dont les critères seront explicités.

Le Championnat de France (grade 2) et le Championnat de France (grade 3) se feront sur des dates et lieux différents.

De ce fait, les quotas de sélectionnés seront augmentés : **Quotas pour 2021**

- ✚ 400 chiens au Championnat de France **grade 2** (répartis proportionnellement dans chacune des 4 catégories)
- ✚ 400 chiens au Championnat de France **grade 3** (répartis proportionnellement dans chacune des 4 catégories)

Le championnat de France grade 3 aura lieu à la date habituelle du championnat de France. Le Championnat de France grade 2 se fera de préférence début juillet.

Accord de la Commission sur l'ensemble de ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL CANICROSS

Responsable du Groupe : Alain VELAY

Propositions :

1- GPF 2020 :

Nous n'avons pas reçu de candidature à l'organisation du GPF Cani-Cross.

La date prévue est le week-end du 19 et 20 septembre 2020.

- [Cahier des charges de l'organisation du GPF cani-cross](#)
- [Demande de candidature pour l'organisation d'une finale d'une discipline gérée par la CNEAC](#)

Les GT Cani-Cross et Grands Evénements restent à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

2- GPF 2021 :

1 candidature à finaliser avec une proposition d'organisation les 13 et 14 mars.

Nominations Directeurs de course

Stagiaire :

- Patrice ROSELIER (Midi Côte d'Azur)

Qualifiés :

- François LEBOURG (Centre)

- Olivier DELZENNE (Midi Côte d'Azur)

- Denis MORVAN (Bretagne)

3- MONITORAT CANI CROSS

LE DOCUMENT

Un monitorat Cani Cross est en prévision dans le sud-ouest (Fin 2020)

4- ENGAGEMENT EN LIGNE ET PROGESCO CANI CROSS :

Le cani cross c'est 30/40 courses par an

Environ 1000 licences à l'année sans compter les licences journée

Les clubs sont en attente d'un outil dédié à la discipline permettant la gestion des inscriptions et des résultats.

Plusieurs clubs ont choisi un site payant qui propose des inscriptions en ligne et un logiciel de gestion des résultats impliquant un surcoût financier pour les clubs et une perte d'information pour notre Commission.

Accord de la Commission sur l'ensemble de ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS d'ATTELAGE

Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE

Propositions :

1- FORMATION EXAMINATEUR

Prévue 16 et 17 Novembre Stage de Formation Examineur Attelage à Jeurre

2- REFONTE BREVET ATTELAGE :

Ce brevet permet :

- de déterminer si les personnes pratiquant l'attelage peuvent s'inscrire aux différents concours d'attelage.

- de juger si les chiens et leurs conducteurs ont la maîtrise nécessaire et les aptitudes pour les différentes compétitions.

L'épreuve d'obstacles se déroule sur un terrain ou ring.

L'épreuve de régularité se déroulera à proximité du terrain.

Les épreuves de Régularité et d'Obstacles s'effectuent SANS LAISSE et SANS COLLIER avec un harnais et une charrette conforme à ceux décrits sur le site de la CNEAC

Le toisage devra être préalablement effectué par l'examineur, le chien doit mesurer plus de 50 Cms au garrot.

LE DOCUMENT

Accord de la Commission sur l'ensemble de ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL FRISBEE

Responsable du Groupe : Hélène FOURCOT-AGNIEL

Propositions :

RETOUR SONDAGE FRISBEE (été 2019)

LE DOCUMENT

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION – EDUCATION – ECOLE DU CHIOT

Responsable du Groupe : Monsieur Alexandre BALZER

Propositions :

-Fixer l'âge minimum à 18 ans pour l'inscription au stage de moniteur en éducation canine (MEC1)
Les 18 ans doivent être passés dès le premier stage (Validation réunion de la CNEAC du 4 juillet 2019)

Ajout : (Exception pour les élèves des MFR dans le cadre de leur cursus scolaire). Cette mesure, fixant l'âge minimum à 18 ans est étendue à l'ensemble des stages organisés par la C.N.E.A.C.

-Une prochaine réunion des Formateurs en Education Canine est prévue début 2021
-Refonte des différents power point, ainsi que l'établissement d'un cahier des charges pour l'organisation des différents stages d'éducation Canine.

Accord de la Commission sur l'ensemble de ces propositions

GRANDS EVENEMENTS

Responsable : Madame Arlette CATTOEN

Les Grands événements 2020 :

13 et 14 Juin 2020 Championnat de France d'agility à MALESTROIT (56) - Date protégée Aucun concours d'agility ce week-end là

8 et 9 août 2020 Finale du Trophée par équipes d'agility à HAM (80)

19 et 20 septembre 2020 Grand Prix de France d'Attelage à NERONDE (42)

4 Octobre 2020 Grand Prix de France de Flyball à TEYRAN (34)

24 et 25 Octobre 2020 Championnat de France Juniors d'agility – 1^{er} sélectif J-O AWC 2021 (Lieu à confirmer)

21 et 22 Novembre 2020 Grand Prix de France d'agility à LE MANS (72)

en attente de proposition pour

Grand Prix de France de Dog Dancing Obérythmée

Grand Prix de France de Canicross

Cahier des charges de l'organisation d'une finale d'Agility :

Sonorisation : Une sonorisation générale et une par terrain avec micro HF. Supprimer une par terrain avec micro HF

Accord de la Commission sur l'ensemble de ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL

Responsable du Groupe : Madame Isabelle DESMOULIN

Propositions :

Les propositions du G.T. flyball n'ayant pu être traitées seront reprises et traitées lors de la prochaine réunion de commission le 29 janvier 2020

QUESTIONS DIVERSES

GT Internet

Etat sur la création des mini-sites de discipline sur le site de la SCC

- Création d'un premier mini-site pour la discipline agility (juin 2019) : <https://www.centrale-canine.fr/cneac-gt-agility>
- Sollicitation de contenu auprès des responsables des autres GT d'activités canines (juillet 2019)
- Retour du GT Frisbee et création du mini-site correspondant <https://www.centrale-canine.fr/cneac-gt-frisbee>
- Retour du GT Dog-Dancing – création du mini-site en cours
- Extension au 31 novembre accordée au GT Flyball
- Pas d'autres retours pour l'instant : Attelage, Chiens visiteurs, Cani-Cross

Propositions d'achat de matériel pour la retransmission vidéo

- 2 trépieds supplémentaires : Manfrotto 1004BAC 124-366cm BK (182€)
- 2 joints T supplémentaires : Rovtop T Multifonction (20€)
- 1 sac de transport Manfrotto LBAG110 (46€)
- 1 HF RØDE Wireless Go Système de Microphone Compact sans Fil (185€)
- 1 table mixage Yamaha A606 (149€)
- 1 routeur supplémentaire 4G NETGEAR MR1100-100EUS Nighthawk M1 (300€)

Total : 882€

Abonnements 4G (connexion mobile internet)

- 1 abonnement 4G supplémentaire : Orange (50Go/mois : 35€/mois) - 420€ / an (ou, par événement : 40€ pour recharge 20 Go ponctuel Let's Go)

Ce deuxième abonnement (nous disposons déjà d'un abonnement Bouygues) permettra deux choses :

- Palier à une manque de couverture d'un fournisseur unique à l'endroit d'une manifestation (cf. GPF cani-cross 2019, GPF flyball 2019)
- Lorsque les couvertures des deux fournisseurs le permettent, la transmission de plusieurs flux simultanés (ex. plusieurs terrains d'agility) - cela a été testé avec succès lors de la finale du trophée 2019 à Toulouse, grâce au téléphone et l'abonnement personnels du responsable du GT.

Accord de la Commission sur l'ensemble de ces propositions

PROCHAINE REUNION : Mercredi 29 Janvier 2020 au siège de la S.C.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures

LES DIFFERENTS DOCUMENTS



Société Centrale Canine

155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers

Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles

Président : Jean-Claude MÉTANS



STATISTIQUES DOG DANCING OBERYTHMEE

Quelques chiffres concernant le nombre de concours par régionale entre 2016 et 2018

- Année 2016 : 48 concours
- Année 2017 : 43 concours
- Année 2018 : 48 concours

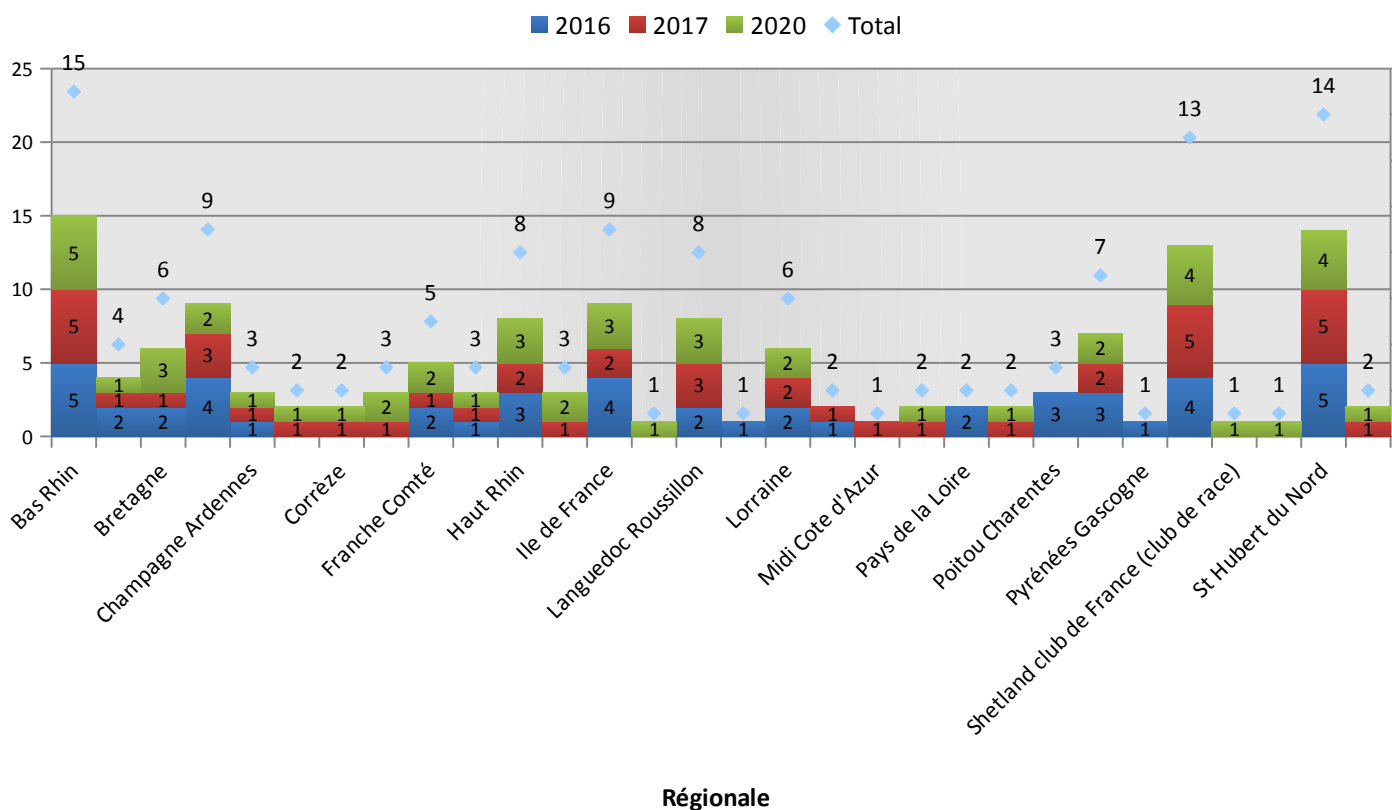
Les régionales qui organisent le plus de concours sont le Bas-Rhin, la St Hubert du Nord et la Rhône Alpes.

Les régionales qui ne figurent plus en 2018 sont le Limousin, l'Oise, la Midi Côte d'Azur, les Pays de la Loire, le Poitou Charentes et les Pyrénées Gascogne. Y font leur entrée la St Hubert de l'Ouest et les Landes.

Les régionales en progression sont la Bretagne, les Deux Sèvres, la Franche Comté, le Haut-Rhin, la Haute Garonne, l'Île de France.

Un seul concours organisé par un club de race à savoir le Shetland club de France qui dans le cadre d'une régionale d'élevage a organisé un championnat pour la race.

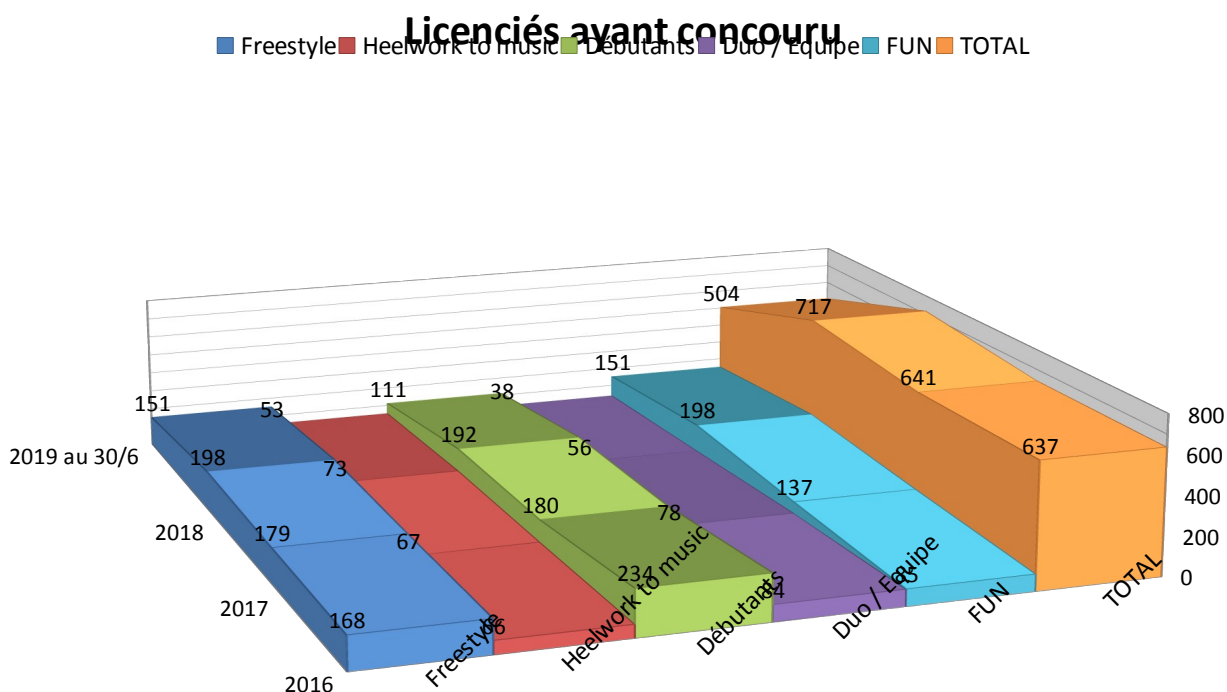
Nbre de concours 2016-2020



Le nombre de licenciés ayant concouru est en légère mais constante augmentation. Au 30.06 le chiffre est encourageant et le signe que la tendance à la hausse se confirme.

Catégories	Nbre de licenciés ayant concouru			
	2016	2017	2018	2019 au 30/6
Freestyle	168	179	198	151
Heelwork to music	66	67	73	53
Débutants	234	180	192	111
Duo / Equipe	84	78	56	38
FUN	85	137	198	151
TOTAL	637	641	717	504

2020



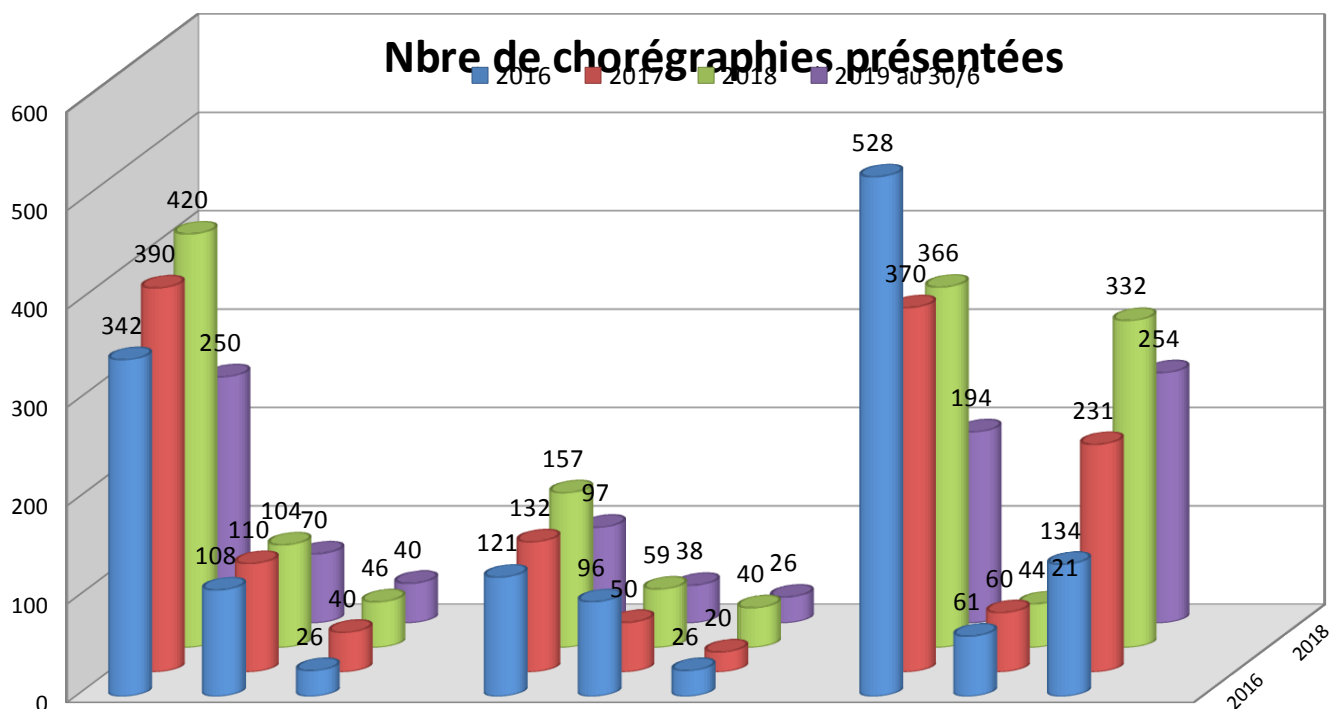
Concernant les chorégraphies progresco ne permet pas de scinder les débutants fs et htm
 Nombre de chorégraphies présentées

		2016	2017	2018	2019 au 30/6
Freestyle	Novice	342	390	420	250
	Intermédiaire	108	110	104	70
	Avancé	26	40	46	40
	TOTAL	476	540	570	360
Heelwork	Novice	121	132	157	97
	Intermédiaire	96	50	59	38

Le chiffre de 2018 devrait être dépassé

	Avancé	26	20	40	26	
	TOTAL	243	202	256	161	Le chiffre de 2018 devrait être dépassé
Autres	Débutants	528	370	366	194	
	Duo/équipe	61	60	44	21	
	FUN	134	231	332	254	Nous avons moins de débutants en concours mais bien plus de fun.
	TOTAL	723	661	742	469	Le chiffre de 2018 devrait être dépassé
	TOTAL GENERAL	1442	1403	1568	990	

Il en ressort que les pratiquants de freestyle sont plus nombreux que ceux du htm. Mais ce qui est intéressant à noter c'est l'augmentation de la catégorie FUN qui est significative les deux dernières années. Les compétiteurs ont compris que cette catégorie n'était pas prévue pour présenter une routine pour la 3^{ème} fois de la journée mais devait servir avant tout pour permettre au chien d'être à l'aise en piste et de garder intacte sa motivation et son plaisir de travailler.



Quelques chiffres concernant les juges qui officient sur les différents concours. La différence entre le nombre de concours total et le chiffre des concours organisés présente quelques variations dues aux concours jugés en double.

Années	2016								
	Nbre	FS	HT M	Début + équipes	Total	% FS	% HTM	% autre	% total
Juge									

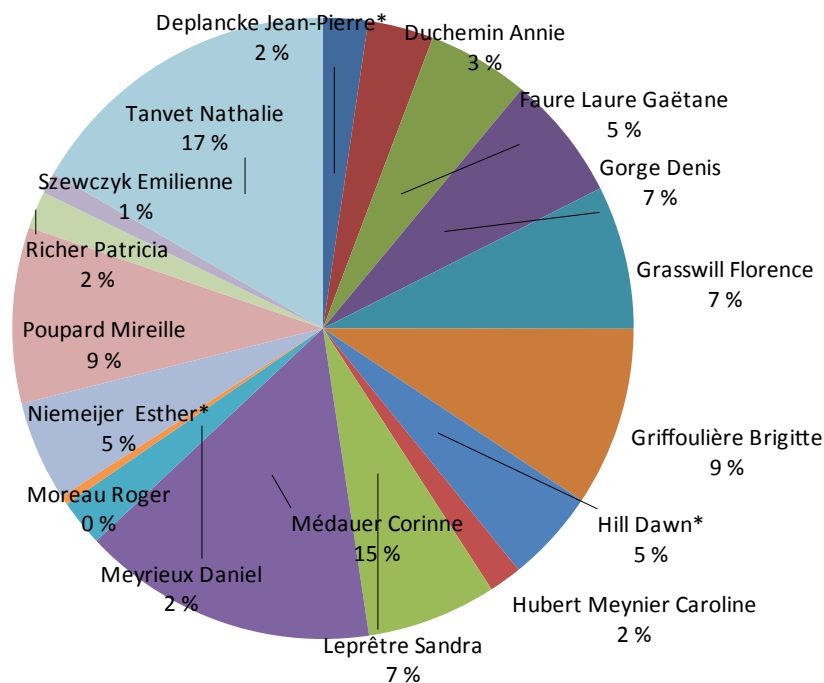
<i>Deplancke Jean-Pierre*</i>	1	11	6	13	30	2.33	2.40	2.30	2.33
Duchemin Annie	2	15	6	23	44	3.17	2.40	4.08	3.42
Faure Laure Gaëtane	3	31	9	28	68	6.55	3.60	4.96	5.28
Gorge Denis	3	32	19	33	84	6.77	7.60	5.85	6.53
Grasswill Florence	4	29	21	46	96	6.13	8.40	8.16	7.46
Griffoulière Brigitte	4	35	19	66	120	7.40	7.60	11.70	9.32
<i>Hill Dawn*</i>	2	18	16	28	62	3.81	6.40	4.96	4.82
Hubert Meynier Caroline	1	8	6	8	22	1.69	2.40	1.42	1.71
Leprêtre Sandra	3	44	17	26	87	9.30	6.80	4.61	6.76
Médauer Corinne	7	74	45	79	198	15.64	18.00	14.01	15.38
Meyrieux Daniel	2	7	5	19	31	1.48	2.00	3.37	2.41
Moreau Roger	1	4		2	6	0.85	0.00	0.35	0.47
<i>Niemeijer Esther*</i>	2	25	14	28	67	5.29	5.60	4.96	5.21
Poupard Mireille	4	47	33	38	118	9.94	13.20	6.74	9.17
Richer Patricia	1	9	6	10	25	1.90	2.40	1.77	1.94
Szewczyk Emilienne	1	5	2	7	14	1.06	0.80	1.24	1.09
Tanvet Nathalie	9	79	26	110	215	16.70	10.40	19.50	16.71
<i>*juges étrangers</i>									
Total	50	473	250	564	1287	100.00	100.00	100.00	100.00

Nbre de chorégraphies
hors fun

1287

Approuvé SCC le 2/10/2019

Année 2016 pourcentage de chorégraphies jugées sur un total de 1287 passages hors fun



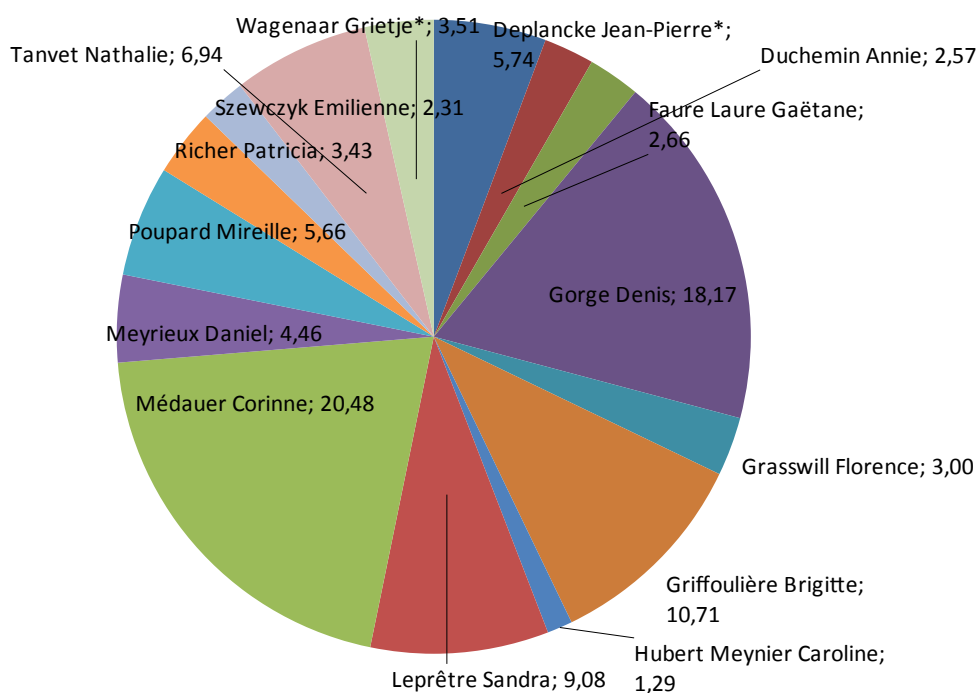
Années	2017								
	concou rsNbre	FS	HT M	Début + équi pes	Tota l	% FS	% HTM	% autre	% total
Juge									
Deplancke Jean-Pierre*	2	32	12	23	67	5.98	5.66	5.48	5.74
Duchemin Annie	1	16	2	12	30	2.99	0.94	2.86	2.57
Faure Laure Gaëtane	1	11	3	17	31	2.06	1.42	4.05	2.66
Gorge Denis	8	88	43	81	212	16.45	20.28	19.29	18.17
Grasswill Florence	1	18	5	12	35	3.36	2.36	2.86	3.00
Griffoulière Brigitte	3	59	14	52	125	11.03	6.60	12.38	10.71
Hubert Meynier Caroline	1	9	2	4	15	1.68	0.94	0.95	1.29
Leprêtre Sandra	4	55	19	32	106	10.28	8.96	7.62	9.08
Médauer Corinne	8	11 7	66	56	239	21.87	31.13	13.33	20.48
Meyrieux Daniel	3	22	11	19	52	4.11	5.19	4.52	4.46
Poupard Mireille	3	34	9	23	66	6.36	4.25	5.48	5.66
Richer Patricia	3	15	6	19	40	2.80	2.83	4.52	3.43
Szewczyk Emilienne	2	8	3	16	27	1.50	1.42	3.81	2.31
Tanvet Nathalie	3	32	9	40	81	5.98	4.25	9.52	6.94

<i>Wagenaar Grietje*</i>	1	19	8	14	41	3.55	3.77	3.33	3.51	
<i>*juges étrangers</i>										
Total	45	53	5	212	420	1167	100.0	100.0	100.0	100.0

Nbre de chorégraphies
hors fun

1167

Année 2017 pourcentage de chorégraphies jugées sur un total de 1167 passages hors fun



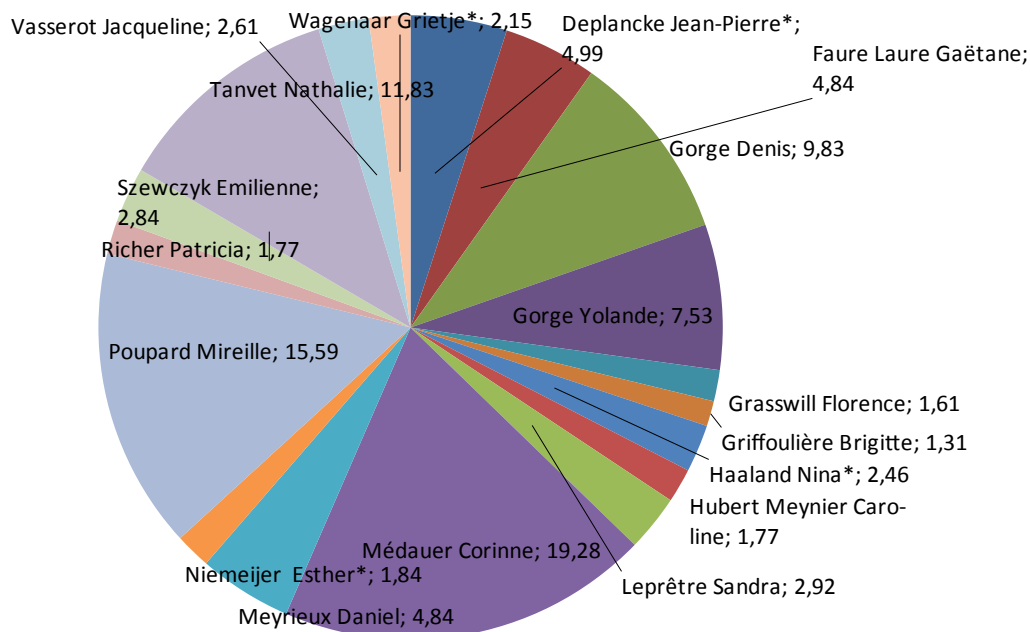
Années	2018								
	concou rsNbre	FS	HT M	Début + équi pe s	Tota l	% FS	% HTM	% autre	% total
Juge									
<i>Deplancke Jean-Pierre*</i>	2	33	17	15	65	5.51	6.30	3.46	4.99
Faure Laure Gaëtane	2	26	11	26	63	4.34	4.07	6.00	4.84
Gorge Denis	4	50	26	52	128	8.35	9.63	12.01	9.83
Gorge Yolande	4	55	19	24	98	9.18	7.04	5.54	7.53
Grasswill Florence	1	8	6	7	21	1.34	2.22	1.62	1.61
Griffoulière Brigitte	1	7	5	5	17	1.17	1.85	1.15	1.31
<i>Haaland Nina*</i>	1	5	9	18	32	0.83	3.33	4.16	2.46
Hubert Meynier Caroline	2	13	4	6	23	2.17	1.48	1.39	1.77

Leprêtre Sandra	2	27	3	8	38	4.51	1.11	1.85	2.92
Médauer Corinne	11	12	2	67	62	20.37	24.81	14.32	19.28
Meyrieux Daniel	4	20	19	24	63	3.34	7.04	5.54	4.84
<i>Niemeijer Esther*</i>	1	11	6	7	24	1.84	2.22	1.62	1.84
Poupard Mireille	8	91	35	77	203	15.19	12.96	17.78	15.59
Richer Patricia	1	5	4	14	23	0.83	1.48	3.23	1.77
Szewczyk Emilienne	2	8	6	23	37	1.34	2.22	5.31	2.84
Tanvet Nathalie	7	81	25	48	154	13.52	9.26	11.09	11.83
Vasserot Jacqueline	1	20	2	12	34	3.34	0.74	2.77	2.61
<i>Wagenaar Grietje*</i>	1	17	6	5	28	2.84	2.22	1.15	2.15
<i>*juges étrangers</i>									
Total	55	599	270	433	1302	100.00	100.00	100.00	100.00

Nbre de chorégraphies
hors fun

1302

Année 2018 pourcentage de chorégraphies jugées sur un total de 1302 passages hors fun



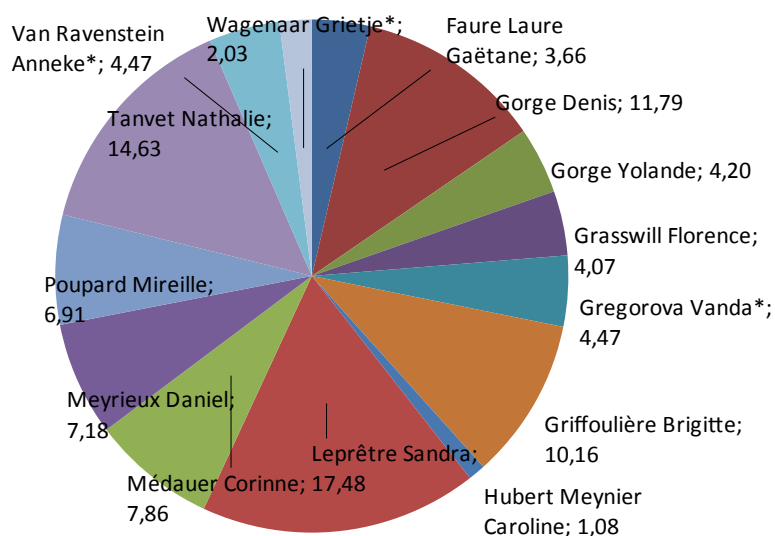
Années	2019 au 30/6								
	Nbre	FS	HT M	Début + équipes	Total	% FS	% HTM	% autre	% total
Juge									

Faure Laure Gaëtane	1	18	8	1	27	5.10	4.94	0.45	3.66	
Gorge Denis	3	46	23	18	87	13.03	14.20	8.07	11.79	
Gorge Yolande	1	19	6	6	31	5.38	3.70	2.69	4.20	
Grasswill Florence	1	18	5	7	30	5.10	3.09	3.14	4.07	
Gregorova Vanda*	1	16	11	6	33	4.53	6.79	2.69	4.47	
Griffoulière Brigitte	3	48	9	18	75	13.60	5.56	8.07	10.16	
Hubert Meynier Caroline	1	2	2	4	8	0.57	1.23	1.79	1.08	
Leprêtre Sandra	6	66	18	45	129	18.70	11.11	20.18	17.48	
Médauer Corinne	3	13	18	27	58	3.68	11.11	12.11	7.86	
Meyrieux Daniel	4	16	23	14	53	4.53	14.20	6.28	7.18	
Niemeijer Esther*						0.00	0.00	0.00	0.00	
Poupard Mireille	2	27	8	16	51	7.65	4.94	7.17	6.91	
Richer Patricia						0.00	0.00	0.00	0.00	
Szewczyk Emilienne						0.00	0.00	0.00	0.00	
Tanvet Nathalie	4	46	17	45	108	13.03	10.49	20.18	14.63	
Van Ravenstein Anneke*	1	13	8	12	33	3.68	4.94	5.38	4.47	
Vasserot Jacqueline					0	0.00	0.00	0.00	0.00	
Wagenaar Grietje*	1	5	6	4	15	1.42	3.70	1.79	2.03	
*juges étrangers					0					
Total	32	35	3	162	223	738	100.0	100.0	100.0	100.0
						0	0	0	0	0

Nbre de chorégraphies
hors fun

738

Année 2019 (30.06.19) pourcentage de chorégraphies jugées sur un total de 738 passages hors fun





MONITORAT CANI CROSS

- Suppression de la partie vétérinaire qui est inclus dans le cursus MEC 1

Organisation du stage

Le stage permettra au moniteur d'apprendre les bons gestes techniques. Le moniteur saura apporter les conseils aux coureurs selon leur niveau. Il aura pour rôle de montrer les bons comportements du maître et les bonnes attitudes vis-à-vis du chien.

Durée : un week-end

Nb max de stagiaires : 30 personnes

Intervenants : 1 intervenant cani-cross CNEAC et 1 vétérinaire (local)

Prérequis :

- Licence cani-cross CNEAC et pratique de la discipline
- Être titulaire du MEC 1 de la CNEAC

Programme du stage

1er jour

- Accueil et présentation des stagiaires
- Présentation des matériels Mise en place d'une section CC au sein d'un club
- Organisation d'une course
- Le règlement du Cross-Canin de la S.C.C.
- Connaissance de la Cynophilie

2ème jour

- Connaissance et préparation physique du coureur
- Simulation d'une séance d'entraînement dans un club
- Evaluation
 - Mises en situation
 - Questionnaire
- Bilan du stage

Mémo :

- Tout club affilié à une Canine Territoriale peut organiser ce stage CNEAC.
- Prendre contact avec un intervenant Cani-cross pour les modalités d'organisation.
- Transmettre la demande d'organisation au CTT pour validation.

BREVET D'ATTELAGE

Ce brevet permet :

- de déterminer si les personnes pratiquant l'attelage peuvent s'inscrire aux différents concours d'attelage.

- de juger si les chiens et leurs conducteurs ont la maîtrise nécessaire et les aptitudes pour les différentes compétitions.

L'épreuve d'obstacles se déroule sur un terrain ou ring.

L'épreuve de régularité se déroulera à proximité du terrain.

Les épreuves de Régularité et d'Obstacles s'effectuent SANS LAISSE et SANS COLLIER avec un harnais et une charrette conformes à ceux décrits sur le site de la CNEAC

Le toisage devra être préalablement effectué par l'examineur ou par un juge Agility habilité à toiser, le chien doit mesurer plus de 50 Cms au garrot.

Dès l'entrée sur le terrain, l'examineur vérifiera l'identification du chien présenté à l'aide du matériel adapté fourni par l'organisateur

1) SOCIABILITÉ

20 Pts

L'examineur rappellera au maître que si le chien tente d'agresser, il doit intervenir et retenir le chien dans toutes épreuves (malgré l'absence de collier.)

SUR LE TERRAIN D'OBSTACLES

L'équipage rentre sur le terrain, d'un côté son chien en laisse et de l'autre la charrette tirée à la main Le Concurrent se présente (Nom, Prénom, -Club, Territoriale), puis présente son chien (Nom, - Race, sexe, Age, poids du chien) ...

Le candidat prend connaissance du déroulement des épreuves expliqué par l'examineur

Sociabilité à l'humain

L'examineur saluera le concurrent, le chien est en laisse et assis à côté du Maître.

Après les salutations l'examineur caressera le chien, museau, oreilles

Selon les réactions du chien

Reste indifférent et/ou joyeux-curieux et/ou marque et récupère 4Pts

Peureux et/ou Fuit et/ou aboie 2 Pts

Grogne et/ou agresse 0 Pts

Sociabilité à l'humain (Suite).

Le chien est toujours en laisse et assis à côté du Maître

Un membre du club approchera de l'équipe avec des béquilles et présentera un claudiquement prononcé et/ou une démarche hachée.

Reste indifférent et/ou joyeux-curieux et/ou marque et récupère 4 Pts

Peureux et/ou Fuit et/ou aboie 2 Pts

Grogne et/ou agresse 0 Pts

PENDANT LA REGULARITÉ

Cycliste.

Un cycliste passera à vie allure à 1.50 mètre de l'attelage.

Selon les réactions du chien
Reste indifférent et/ou joyeux curieux et/ou marque et récupère. 4 Pts
Peureux et/ou Fuit et/ou aboie. 2 Pts
Grogne et/ou agresse. 0 Pts

Joggeur.

Un coureur à pied passera à vive allure à 1.50 mètre de l'attelage.
Selon les réactions du chien
Reste indifférent et/ou joyeux-curieux et/ou marque et récupère. 4 Pts
Peureux et/ou Fuit et/ou aboie. 2 Pts
Grogne et/ou agresse. 0 Pts

Promeneur et de son chien.

Un quidam se promène avec son chien en laisse à 1.50 mètre de l'attelage.
Selon les réactions du chien.
Reste indifférent et/ou joyeux-curieux et/ou marque et récupère. 4 Pts
Peureux et/ou Fuit et/ou aboie. 2 Pts
Grogne et/ou agresse. 0 Pts

2) PARCOURS DE RÉGULARITÉ 50 Pts

Une reconnaissance du parcours est effectuée par l'examineur et les conducteurs SEULS.
(Non accompagnés par leur chien et/ou par leur entraîneur.)

Il permet de déterminer un temps de référence. Le juge est seul maître du parcours qui sera, en fonction du dénivelé, des difficultés du terrain ou ring ainsi que des conditions climatiques, adapté pour être effectué **entre 5 à 10 minutes**.

L'idéal est qu'il comporte une côte pour juger de la capacité de traction du chien.

Après la reconnaissance, chaque candidat donnera son temps de parcours estimé (minutes et dizaine de secondes).

Pénalité 1 Point.

Toutes les 10 secondes de différence entre le temps réalisé et le temps estimé.

3) PARCOURS D'OBSTACLES 60 Pts

6 obstacles de 10 points chacun soit 60 pts.

Les obstacles suivants sont déterminés pour une valeur de 10 points chacun.:

Virage - slalom - bascule - dévers - tunnel – portique.
(Le dévers aura une largeur d'obstacle de 1.10m.)
(Le Slalom comportera 6 portes.)

Le concurrent effectuera une reconnaissance préalable.
Il pourra s'il le souhaite être accompagné de son coach.

Les pénalités sont les suivantes :

1 touché attelage ou conducteur sur un obstacle - 2 Points

1 refus - 5 Points

Ordre abusif - 1 Point

Absence de conduite parallèle dans le Slalom 2 Points

Pour le Brevet, le franchissement des autres obstacles n'est pas pénalisé.

4) IMPRESSION GÉNÉRALE

20 Pts

Foule. (Sur le terrain d'obstacles).

Le conducteur placera son chien à environ à une dizaine de mètres d'un groupe de personnes (Minimum 7) accompagnées si possible de leur chien (au moins 4 chiens).

L'examineur tiendra le chien pendant que le concurrent ira se placer au centre du groupe.

Ensuite il appellera son chien. Le chien peut porter sa laisse.

Le chien revenu vers son maître, celui-ci effectuera avec son chien en laisse un slalom autour des personnes présentes et des chiens présents.

Au cours de cette phase de test, il n'y a pas lieu de voir jusqu'à quel point le chien est sous appel, mais plutôt de voir si le conducteur est capable d'amener et garder son chien sous contrôle. De plus le chien doit faire preuve de calme et d'assurance lorsqu'il se déplace à l'intérieur du groupe.

Selon les réactions du chien.

Reste indifférent et/ou joyeux-curieux et/ou marque et récupère 4 Pts

Peureux et/ou Fuit et/ou aboie. 2 Pts

Grogne et/ou agresse. 0 Pts

Bruit soudain et inattendu (Sur le Terrain d'Obstacles).

Le club fournira le matériel nécessaire, Bouteille remplie de gravillons et/ou Tôle et/ou casserole et bâton.

Lors de l'entretien avec l'examineur et sans être vu par le chien du concurrent.

Un membre du club effectuera un bruit fort, inattendu et bref.

Selon les réactions du chien

Reste indifférent et/ou joyeux-curieux et/ou marque et récupère. 4 Pts

Peureux et/ou Fuit et/ou aboie. 2 Pts

Grogne et/ou agresse. 0 Pts

Le petit chien (sur le terrain d'obstacles).

Le but est de s'assurer que le chien du concurrent assimile le petit chien à la race canine

Un chien de moins de 5 Kg est nécessaire.

Selon les réactions du chien

Reste indifférent et/ou joyeux-curieux et/ou marque et récupère. 4 Pts

Peureux et/ou Fuit et/ou aboie. 2 Pts

Grogne et/ou agresse. 0 Pts

Appréciation personnelle de l'examineur.

Il s'agit pour l'examineur d'apprécier

La volonté du chien au travail

L'aptitude du concurrent à gérer son chien et sa capacité d'anticipation.

Le comportement du chien dans différents tests et épreuves.

De la relation homme-chien.

Evaluation entre 0 et 8 Pts

5) AJOURNEMENT

Deux zéros ou plus obtenus lors des tests.

Hauteur au garrot du chien inférieure à 50 Cms.
Mauvaises Conditions Physiques du chien.
Doutes sur la capacité du Chien à tracter.
Chien hors de contrôle et ne répondant plus aux ordres du Conducteur.
Chien Agressif.

Attelage non conforme (Charrette-Brancard, Timon Harnais etc. cf. Plans validés).
Collier à pointes ou collier utilisant un dispositif à ondes (dans l'enceinte du Club et hors du club compris).

Incorrection envers l'examineur et/ou secrétaires et/ou commissaires et/ou des organisateurs.
Insultes envers le chien.
Retrait du Concurrent sans autorisation de l'examineur.
Tenue Incorrecte.
Cigarettes Cigares Pipes -vaporettes etc.
Il est interdit de fumer et/ ou de vapoter durant les épreuves.

Utilisation de clicker ou de sifflet.
Récompenses alimentaires et ou jouets.
Il est interdit, **durant** les épreuves, de récompenser soit par des aliments, soit par un ou des jouets, le ou les chiens.

Brutalité.
Il est interdit de brutaliser son chien durant le concours et même en dehors.
Tout acte peut être rapporté à l'examineur officiant par un autre examinateur présent ou membre du Groupe de Travail Attelage

Le BREVET sera accordé au chien qui obtiendra un pointage égal ou supérieur à 120 Points

CHIENS VISITEURS

NOTE DE CADRAGE PROJET MODULE PREVENTION MORSURES

Thèmes abordés	Contenus, exemples
Le Contexte	<ul style="list-style-type: none">- Certaines personnes sont désireuses de partager leur chien plutôt avec des enfants- Pas assez de temps sur le Week end « formation chiens visiteurs » pour s'attarder sur la prévention des morsures- Se faire accepter par les écoles nécessite souvent de passer dans le cadre d'un projet d'établissement avec des procédures particulières
Les études et les réalisations préalables au projet	<ul style="list-style-type: none">- Lister tous les documents et outils existants dans notre réseau et dans tout organisme de prévention ou formation

	<ul style="list-style-type: none"> - Les évaluer / intérêt
L'objectif du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des groupes de jeunes élèves de 4 à 12 ans aux bons comportements dans la vie sociale avec les chiens pour leur éviter les morsures, vivre en bonne harmonie avec eux et donc favoriser la relation « enfant-chien ». - Il s'agit donc de créer des outils de communication adaptés à la cible. Concevoir non seulement un diaporama pour les formateurs mais aussi des outils ludiques pour enfants, parents et enseignants ou autres encadrants
Les étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'existant et questionnement équipe formateurs (en cours) - Mise au point supports diapo, photos, vidéos (en cours) - Test sur enfants - Validation par formateurs
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Module à faire suivre sur 1 seule journée à : Des licenciés chiens visiteurs (module supplémentaire à faire après) ? Des adhérents lambda possédant licence éducation ? Des moniteurs ?

Retour du sondage Frisbee Eté 2019

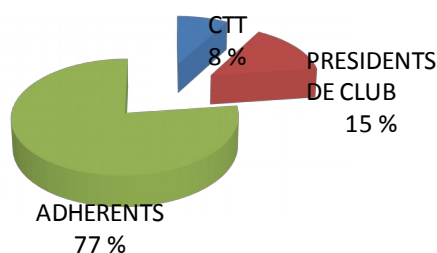
Merci à tous ceux qui ont pris quelques minutes pour répondre à ce sondage. La période n'était pas propice mais vos premiers retours nous confirment le souhait d'un grand nombre d'entre vous à pratiquer cette discipline.

J'ai eu l'occasion de croiser un certain nombre de personnes, pendant cette période estivale qui sont intéressés par le Frisbee, mais n'ont pas eu connaissance de ce sondage via leur CTT ou président. Malgré sa mise en ligne sur notre site CNEAC.

Les retours sont très encourageants malgré le petit nombre. (Pour information : A ce jour nous avons 464 licenciés frisbee d'enregistrés à la CNEAC)

61 retours sur la période de 2 mois :

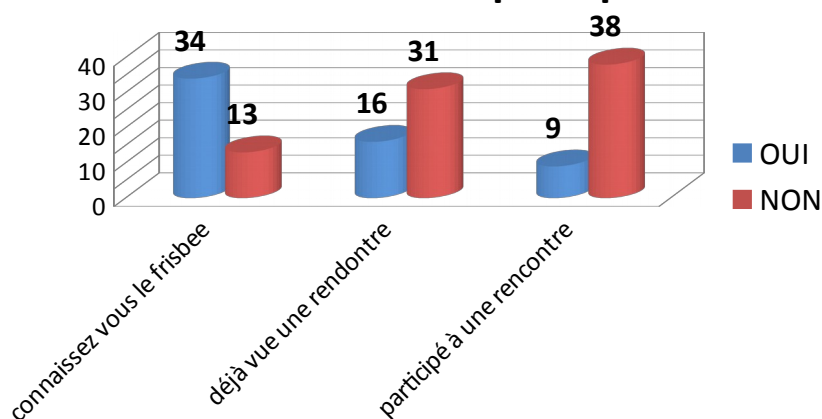
Retour sondage juin/juillet



Seulement 5 CTT nous ont répondu, un grand merci à eux.

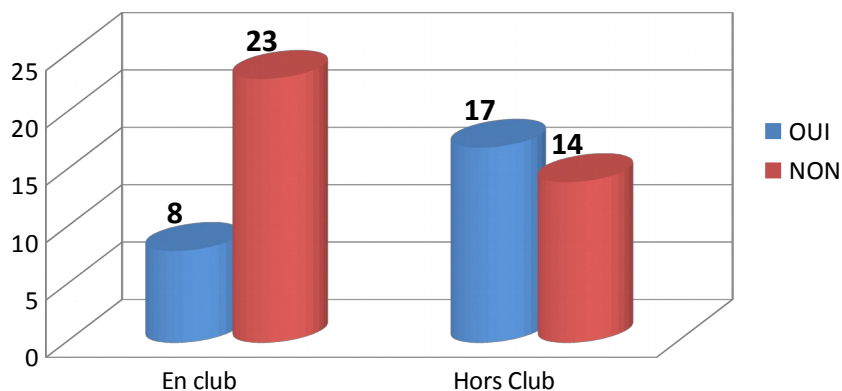
La discipline semble certes être **connue** mais peu vue en réel, quelques personnes ont participé à des rencontres de frisbee. (Hors CNEAC)

Connaissance et pratique



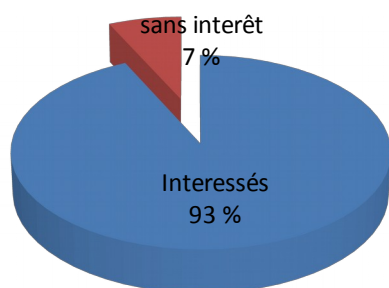
La pratique du Frisbee se fait surtout à l'extérieur de nos clubs à ce jour :

Pratique de la discipline



Le souhait de pouvoir suivre des **formations initiations** est là :

Intérêt pour stage initiation



Les quelques remontées :

Le frisbee est le sport que mon chien préfère (en amateur actuellement). C'est dommage qu'il ne soit pas pratiqué dans mon club (voir dans aucun club que je connaisse dans ma région). Etant actuellement en train de passer le MEC1. Je pourrais être intéressé par ce genre de formation pour pouvoir éventuellement ajouter cette discipline au sein du club par la suite (avec accord de notre Présidente).

J'aimerais que cette activité se développe un peu plus dans les clubs.

Je suis en demande de stage de qualité pour le frisbee et j'ai hâte que l'on puisse se former.

Quel pré requis pour le chien pour participer à un stage d'initiation, âge minimum, matériel à prévoir, Quel coût pour un club qui voudrait organiser un stage ? Stage sur 2 jours ? Nombre de chiens par jour ? Merci

D'abord un stage initiation et aussi une journée découverte dans la territoriale ILE DE France en accord avec la présidente de la CTEAC Corinne Garret

Mon souhait serait de faire développer cette discipline en France.

Faire plus connaître la discipline lors des journées jeunes conducteurs et l'inclure à la formation école du chiot : Comment jouer intelligemment avec son chien.

Ai assisté à un stage d'initiation avec Stéphane Buisine le 1^{er} juin à Cynopro Wasselone SUPER

Nous sommes une petite structure avec peu de moyen donc difficile de monter une section frisbee mais nous faisons des initiations en interne et avec des intervenants externes. Un de nos éducateurs (Christophe Pailhès) est coordinateur technique régional

Je souhaiterais développer une ou plusieurs journées de formation dans la Régionale.

Tour des clubs de la territoriale fait : quelques adhérents qui pratiquent pour le fun (se comptent sur les doigts d'une main), quelques personnes qui pourraient être intéressées par une journée de formation, mais pas de vraie demande précise.

Je suis passionné du monde canin dans les méthodes douces et le jeu. Je souhaite enseigner une vraie et totale complicité chien/maître

Moniteur de club (obéissance) je pense qu'il serait intéressant d'introduire cette activité ludique dans nos clubs. Je suis prêt à m'investir personnellement dans une formation

Savoir démarrer une initiation, avant d'avoir les infos sur les compétitions, savoir motiver les adhérents, répondre aux questions sur les blessures éventuelles, les risques, les avantages.... voir en fonction des disponibilités de chacun !!

Je souhaiterais présenter et mettre en place une section dans mon club où je suis Secrétaire et Responsable Agility

PROGRAMME MONITORAT AGILITY 1 (MAG 1 type 1 et MAG 1 type 2)

Cette formation serait dispensée par toute personne habilitée à le faire : formateur CNEAC, compétiteur de haut niveau (formateur habilité MEC1 pour le 1^{er} stage).

Les méthodes et techniques d'apprentissage en agility ont considérablement évoluées ces dernières années, il est nécessaire de faire évoluer nos formations de moniteurs d'agility.

Important : Le monitorat d'agility se doit de former des moniteurs, c'est-à-dire des personnes capables de former, d'accompagner, de conseiller et non, de former des compétiteurs.

L'objectif du MAG 1 est d'apporter les techniques nécessaires pour démarrer une équipe maître/chien en agility et l'accompagner jusqu'à un niveau grade 2 mais aussi, celui d'apprendre à enseigner et à conseiller suivant les aptitudes du chien et de son maître. Celui du MAG 2 qui suivra, est de permettre d'aider des équipes désireuses de monter en grade 3 ou de s'essayer à l'international.

Les bases de l'apprentissage restent les mêmes, quelles que soient les ambitions des équipes à entraîner.

Stagiaires : toute personne s'inscrivant à un MAG 1 doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir 18 ans révolus à la date de l'inscription au MAG 1.
- Avoir une licence CNEAC de l'année en cours
- Avoir le niveau grade 2 (c'est-à-dire concourir en grade 2 ou avoir concouru en grade 2)

Déroulement du MAG 1

On distingue deux cas :

- **MAG 1 type 1**, réservé aux personnes non titulaires d'un MEC 1 : ce MAG 1 se déroule sur trois modules lors de trois week-ends différents.
- **MAG 1 type 2**, réservé aux personnes titulaires d'un MEC 1 et/ou titulaires d'un MAG 1 de plus de 5 ans. Ce MAG 1 se déroule alors sur deux modules lors de deux week-ends différents. Ces deux modules sont communs aux modules 2 et 3 du MAG1 type 1.

Dans chacun des cas, le MAG 1 accueillera au maximum 20 personnes.

Le premier module MAG 1 est commun au premier module du MEC 1. Il se déroule en salle et à l'extérieur.

Les modules 2 et 3 de cette formation MAG 1 sont exclusivement pratiques et recentrés sur le chien et le travail de l'équipe.

Contenu du MAG 1

Premier module : animé par un formateur habilité MEC 1

Le programme est celui du premier week-end du MEC 1.

Deuxième module : animé par un formateur habilité MAG 1

- ✓ **B-A-BA -Fondations-Tricks-Proprioception**
- ✓ **Etapes d'âge à respecter chez le chien pour le préparer à l'agility**
- ✓ **Les apprentissages en agility : obstacles -conduite.**

Troisième module : animé par le formateur du module 2.

Poursuite du module 2 sur les apprentissages en agility avec :

- ✓ La pédagogie face à un groupe dans une séance d'agility.
- ✓ La bonne lecture du chien dans un apprentissage.

Validation du stage : Cette validation portera sur les apprentissages en agility et la mise en oeuvre. Cette validation pourra se faire au fil des modules.



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
Président : Jean-Claude MÉTANS



NOUVELLES CLASSES DE HANDICAP AGILITY 2020

Classe	Définition
H1	Handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule à moteur (fauteuil roulant électrique, scooter, traction avec batterie)
H2	Handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule manuel (fauteuil roulant manuel)
H3	Handicap n'entraînant pas de troubles de la mobilité (déplacement du conducteur supérieur à 2m/s)
H4	Handicap entraînant des troubles de la mobilité (déplacement du conducteur inférieur à 2m/s) avec ou sans nécessité d'utiliser un matériel technique
H5	Handicap entraînant de forts troubles de la mobilité (déplacement très lent, inférieur à 2m/s) et pouvant nécessiter l'utilisation d'une assistance matérielle (cane, béquille, déambulateur)
H6	Handicap n'entraînant pas de difficultés motrices mais des troubles visuels, auditifs...et pouvant nécessiter un repère sur le chien (sonore ou visuel)
H7	Handicap résultant d'un développement neurologique anormal

Pour les classes H2, H6 et H7 il peut y avoir un accompagnateur, ce dernier peut indiquer le parcours au concurrent mais ne doit pas donner d'indication au chien.



CONTENU FORMATION REFERENTS PASS AGILITY

A partir du 1^{er} janvier 2020, le jury d'un PASS AGILITY est composé de trois personnes dont une obligatoirement formée ou nommée par le GTA. La personne dont la présence est obligatoire lors d'un PASS AGILITY est appelée REFERENT PASS AGILITY. La liste de ces référents est une liste nationale qui sera publiée et mise à jour si besoin sur le site de la CNEAC.

La formation des référents PASS AGILITY vise à consolider les compétences des stagiaires ainsi qu'à vérifier leurs aptitudes à faire partie du jury d'un PASS AGILITY, en tant que membre obligatoire. Le formateur s'attachera à vérifier que les personnes formées sont aptes à poser un parcours conformément à un plan, dans l'esprit du règlement, et comprennent bien le pourquoi et l'esprit dans lequel le PASS AGILITY doit être obtenu (ni trop laxiste, ni trop exigeant). Le Référent PASS AGILITY validera le parcours posé avec les 2 autres membres du jury lors du PASS AGILITY ainsi que les questions posées sur le règlement par le jury.

Cette formation est prévue sur une demi-journée (3 heures environ) avec un maximum de 15 personnes. Elle peut se faire au sein d'un club, il est nécessaire d'avoir un terrain pour la pose des parcours (dimensions minimales 20 x40 m). Une salle peut être appréciée dans le cas où le formateur souhaite utiliser des vidéos (voir ci-dessous : Deuxième partie).

Prérequis stagiaires : Prévenir les candidats qu'ils devront savoir poser un parcours, connaître le règlement. Un « Vrai-Faux » de 10 énoncés sur le règlement sera posé aux stagiaires avec nécessité d'obtenir au moins 6 bonnes réponses.

Préparation en amont pour le formateur :

Une banque de parcours grade 1 est publiée sur le site.

Si certains parcours ne comportent pas tous les obstacles, à charge au formateur de demander aux stagiaires soit de les inclure, soit de les traiter individuellement (hormis l'oxer). Cette banque de parcours sera par la suite utilisable par les jurys de PASS AGILITY.

Le formateur devra prévoir :

- Deux parcours type grade 1 choisis dans la banque en ligne
- Une feuille de barème PASS AGILITY pour chacun des stagiaires référents
- Un « Vrai-Faux » de 10 énoncés sur le règlement pour l'évaluation finale. Des exemples d'énoncés sont mis à la disposition des formateurs.

Déroulement de la formation :

- Première partie :

- ✓ Le formateur présente les deux parcours d'agility choisis. Il devra préciser, en faisant participer les stagiaires, ce qui est demandé par le règlement pour certains obstacles, la chaussette, le saut en longueur, le pneu....
- ✓ Le formateur explique le barème et ce que l'on attend du PASS AGILITY et de son esprit dans lequel il est jugé. Le PASS AGILITY n'est pas évalué comme un sésame de passage grade1-grade 2 (cad un excellent sans faute). Il permet de dire que l'équipe maître-chien est prête **immédiatement** à évoluer sur un concours.
- ✓ Le groupe de stagiaires (15 maximum) est séparé en deux groupes. Chaque groupe posera un parcours.
- ✓ Le formateur demande au premier groupe de stagiaires de poser les obstacles tels que demandé sur le dessin, de modifier éventuellement le parcours si les dimensions du terrain ne s'y prêtent pas. Il sera important de respecter le règlement concernant la pose de certains obstacles particuliers, de respecter les distances entre les obstacles, de rectifier si besoin certains angles. Le second groupe regarde puis effectue une reconnaissance du parcours. La conformité du parcours est ainsi validée ou non par le second groupe. Le formateur écoute les avis et tranche en dernier lieu.
- ✓ Même chose pour le second groupe qui pose le second parcours.

ATTENTION : Lors de cette première partie, le formateur sera à même de repérer des personnes qui ne sont pas aptes à poser correctement un parcours de type Grade 1. Le formateur pourra dans ce cas s'entretenir individuellement avec le stagiaire pour en connaître les raisons.

- **Deuxième partie** : cette deuxième partie est consacrée à l'évaluation d'un PASS AGILITY par chacun des stagiaires puis est suivie d'un debriefing insistant sur l'esprit du PASS AGILITY. Cette évaluation peut être faite par le passage de 3 chiens **débutants prêts à passer un PASS AGILITY**, sur chacun des deux parcours posés. Au choix du formateur, cette évaluation peut être faite aussi par le biais de vidéos qui sont fournies. Ces vidéos peuvent être lues par le biais d'un vidéoprojecteur ou par un écran d'ordinateur ou de tablette.
 - ✓ Chaque candidat remplit sa propre fiche d'évaluation et propose une question sur le règlement.
 - ✓ Les stagiaires se mettent en groupe, comparent leurs différentes évaluations et répondent aux questions proposées sur le règlement. Un consensus doit être trouvé dans chaque groupe.
 - ✓ Les évaluations des groupes sont mises en commun et le formateur s'appuie sur ces conclusions pour expliquer certains points si besoin, répondre aux questions éventuelles et donner une évaluation finale.
- **Troisième partie** :
 - ✓ Un « VRAI-FAUX » de 10 énoncés sur le règlement est proposé aux stagiaires. Attention, ces questions sont à destination du référent pour vérifier qu'il connaît son règlement d'agility, pas du concurrent le jour du PASS AGILITY.
 - ✓ Si 4 erreurs et plus, le candidat référent ne sera pas habilité. Il en sera de même si le formateur estime qu'un candidat ne sait pas poser correctement un parcours.
 - ✓ Les résultats sont donnés individuellement aux stagiaires.

La liste des personnes ainsi validées REFERENTS PASS AGILITY sera remontée par le formateur ou bien par le CTT au GTA à l'adresse gta@sportscanins.fr.

Grand Prix de France d'Agility de la SCC **Règlement 2020**

Le Grand Prix de France d'Agility est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient ou non, inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé selon quatre classes de compétition : Standard, Master, Junior 11 et Handi.

Les binômes conducteur+chien se qualifient au moyen d'épreuves lors de concours nationaux.

Dans les classes Standard, Master et Handi, les qualificatifs permettent d'accéder à un sélectif de zone.

Dans la classe Junior 11, les qualificatifs permettent d'accéder directement à la finale, sans obligation de passer par un sélectif de zone.

Une finale réunit les binômes sélectionnés par zone, pour désigner les vainqueurs du Grand Prix de France d'Agility de la S.C.C.

De plus des trophées spécifiques sont remis aux vainqueurs sur le cumul des deux premières manches, en Standard et Master³².

1. Règles spécifiques

Le Grand Prix de France d'Agility est régi par le règlement d'Agility de la S.C.C. étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes de compétition

a) Quatre classes de compétition sont définies

- Standard : accessible aux binômes¹ Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 1 ou 2
- Master : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 3
- Junior 11 : accessible aux binômes Junior 11 en grade 1 ou 2
- Handi : accessible aux binômes Handi en grade 1 ou 2

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la S.C.C. : A, B, C, D

1.3. Détermination du T.P.S.

Le tableau suivant indique la méthode de calcul du TPS (temps de parcours standard).

Classe de compétition		Détermination du TPS
Sélectif	Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés +20%
	Master	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.+15%
Finale	Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.+20%

	Master	Temps du chien le mieux classé + 15 %.
--	--------	--

1 Rappel du règlement d'Agility de la S.C.C. : « binôme » correspond à un chien et son conducteur

1.4. Classements

1. Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués **conformément au règlement d'agility de la SCC**, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.
2. **Les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.**

1.5. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix

1.6. Jetons de qualifications

Selon la classe de compétition, un certain nombre de « jetons de qualification » doivent être obtenus pour participer au sélectif de zone ou à la finale. Ces jetons sont obtenus sur les épreuves de qualification, sans obligation de juges différents, selon le tableau suivant

Classe de compétition	Obtention des jetons de qualification	Nombre de jetons requis
Standard	1 jeton pour chaque Excellent (moins de 6 points de pénalité) sur les épreuves Agility 1, Agility 2, Agility 2*	10 pour participer au sélectif de zone Obtenus : soit sur l'année calendaire 2019 Soit sur l'année calendaire 2020
Master	Agility 3, Agility Standard, Agility Master, Jumping Standard, Jumping Master, Jumping 1, Jumping 2 ou Jumping 3 + 1 jeton de bonus si 3 Excellents obtenus sur un même concours	
Junior 11	1 jeton pour chaque Excellent ou Très Bon (moins de 16 points de pénalité) sur les épreuves Agility 1, Agility 2, Agility 2*, Agility Standard, Jumping Standard, Jumping 1 ou Jumping 2 + 1 jeton de bonus si 3 Excellents ou Très Bons obtenus sur un même concours	5 pour participer à la finale Obtenus : soit sur l'année calendaire 2019 Soit sur l'année calendaire 2020
Handi	Aucun qualificatif nécessaire	

1.7. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur

2. Organisation du sélectif de zone

Le sélectif de zone est organisé sur une seule journée.

2.1. Conditions de participation

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition
- b) Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de zone correspondant à leur association canine territoriale.
- c) Dans les classes de compétition Standard et Master, le chien doit pouvoir présenter le nombre de jetons de qualification requis (cf. § 1.6)
- d) Un chien ne peut participer qu'à un seul sélectif pour la même finale
- e) S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, les vainqueurs de la finale de l'année précédente, dans les classes de compétition Standard et Master, peuvent participer au sélectif de zone sans remettre en cause leur participation à la finale. Ces binômes participent au sélectif de zone dans la classe de compétition correspondant à leur grade à la date de celui-ci. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.
- f) Les binômes Junior 11 ne participent pas au sélectif de zone. Ils peuvent accéder directement à la finale s'ils présentent les qualificatifs nécessaires (cf. § 3.1)

2.2. Inscriptions

- a) Dans les classes de compétition Standard et Master, un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens. En classe Handi, un conducteur ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- b) Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. Ne pourront s'inscrire que les chiens et binômes ayant les qualificatifs nécessaires.
- c) Une date limite pour les inscriptions est fixée par l'organisateur en accord avec les territoriales de la zone

2.3. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves

2.4. Epreuves

- a) Le sélectif de zone est organisé sur deux épreuves : 1 agility et 1 jumping
- b) Deux types de parcours différents sont utilisés :
 - un pour la classe Master
 - un pour les classes Standard et Handi

2.5. Récompenses

Le titre de « *Vainqueur du Sélectif de zone Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Sélectif de zone (il faut avoir terminé au moins une épreuve) selon les classes et catégories suivantes :

- Master : catégories de chien A, B, C, D
- Standard : catégories de chien A, B, C, D
- Handi : catégories d'handicap H1, H2, H3, H4, H5, H6, H7

2.6. Sélection pour la finale

- a) Dans les classes de compétition Master, Standard et Handi, il faut avoir participé au sélectif de zone pour participer à la sélection pour la finale.
- b) Dans les classes de compétition Master et Standard
 - Pour être sélectionnable, il faut avoir été classé sur au moins une des 2 épreuves du sélectif de zone.

- Un quota Q de places sélectives d'équipes sélectionnées par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Ce quota par catégorie ne peut en aucun cas être modifié.

- Sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du sélectif de zone – les Q premiers chiens (on ne tient pas compte des éventuels vainqueurs de la finale de l'année précédente, qui sont sélectionnés d'office, cf. §3.1).

c) Pour la classe Handi, sont sélectionnés tous les binômes ayant participé au sélectif de zone

d) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif de zone, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle raison que ce soit.

e) Si un conducteur décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.

Si le quota de la classe Master n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Standard dans la même catégorie.

Si le quota de la classe Standard n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Master dans la même catégorie.

La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du jury.

f) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmettra le dossier complet des binômes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :

« GPF Agility [année en cours] - Modalités de participation »

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

- Les binômes sélectionnés au niveau de chaque Sélectif de zone ;
- Les binômes de la classe Handi ayant participé au sélectif de zone
- Les binômes de la classe Handi ne peuvent s'inscrire qu'avec un seul chien.
- Les binômes Junior 11 pouvant présenter 5 jetons de qualification (cf. § 1.6). Cela s'applique aussi aux binômes Junior 14 si le conducteur est dans l'année de ses 12 ans.
- Les binômes vainqueurs dans les classes de compétition Standard et Master à la finale de l'année précédente, et cela dans chaque catégorie. Chaque binôme vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement auprès de leur C.T.T. Il participe dans la classe de compétition correspondant à leur grade, même si celui-ci a changé depuis la finale de l'année précédente. Si le binôme subit une quelconque modification (conducteur ou chien), autre que le grade, la sélection est caduque.

3.2. Numéro des concurrents :

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves

3.3. Epreuves :

a) Pour les classes Master, Standard de la catégories D : La finale se joue sur le cumul des 3 manches.

b) Pour les classes Handi et Junior 11 : La finale se joue sur le cumul des deux manches (1 agility et 1 jumping)

c) Pour les classes Master, Standard des catégories A, B, C

- La finale du Grand Prix de France est organisée autour de trois manches de qualification et d'une épreuve finale. La manche 2 est une épreuve de jumping. Les manches 1 et 3, et l'épreuve finale sont des épreuves d'agility.

- Un certain nombre de binômes sont qualifiés pour participer à l'épreuve finale selon leur classement aux différentes manches.
- Le nombre de binômes qualifiés par manche est défini sur le tableau suivant

Classe de compétition standard :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Manche 1	4	4	7	15
Manche 2	4	4	7	15
Manche 3	4	4	7	15
<i>Total</i>	12	12	21	45

Classe de compétition master :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Manche 1	4	4	7	15
Manche 2	4	4	7	15
Manche 3	4	4	7	15
<i>Total</i>	12	12	21	45

3.4. Temps maximum de mise en place :

Un temps maximum de mise en place de 30 secondes est autorisé, ce qui signifie que ce décompte de 30 secondes démarre dès le coup de sifflet du juge autorisant le concurrent de pénétrer sur le terrain. A l'écoulement de ce temps, le chronomètre démarre même si le chien n'a pas encore pris le départ).

3.5. Récompenses

- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur de l'épreuve Finale selon les classes de compétition et catégories suivantes
Standard : Catégories de chien A, B, C
Master : Catégorie de chien A, B, C
- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale selon les classes de compétition de la catégorie D
- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves de la finale selon les classes de compétition et catégories suivantes
Handi : Catégorie d'Handicap H1, H2, H3, H4, H5, H6, H7
Junior 11 : Catégories de chien A, B, C, D

4. Trophées Spéciaux

4.1. Le trophée Claude BERNARD viendra récompenser les meilleurs binômes de la Classe Standard dans les catégories A, B, C, D au cumul des Manches 1 et 2

4.2. Le Trophée P. DECORTE viendra récompenser les meilleurs binômes de la Classe Master dans les catégories A, B, C, D au cumul des Manches 1 et 2

4.3. La remise de ces trophées aura lieu le samedi soi

DECLINAISON DES CONCOURS AGILITY 2020					
IMPERATIFS :	Maximum de 270 passages par juge sur deux jours consécutifs.				
	3 passages par chien sur un même concours (sauf cas particulier : chien d'un J11 - concours spécial grade 1 à 55 chiens)				
CONCOURS	Nb équipes maximum	Nb Terrains	Nb Juges	Nb Parcours	Epreuves proposées
SPECIAL GRADE 1	55 (53 + 2 J11)	1	1	4	Agility 1, Agility 1, Jumping 1, Jumping 1
SPECIAL GRADE 1	70 (67 + 3 J11)	1	1	3	Agility 1, Agility 1, Jumping 1
Tous Grades	90 (87 + 3 J11)	1	1	7	Agility 1, Agility 2, Agility 2*, Jumping 2* Agility 3, Agility 3, jumping 3
Grade 1-2	90 (87 + 3 J11)	1	1	6	Agility 1, Agility 1, Jumping 1 Agility 2, Agility 2, Jumping 2
Grade 1-3	90 (87 + 3 J11)	1	1	6	Agility 1, Agility 1, Jumping 1 Agility 3, Agility 3, Jumping 3
Grade 2-3	90 (87 + 3 J11)	1	1	6	Agility 2, Agility 2, Jumping 2 Agility 3, Agility 3, Jumping 3
Grade 2	90 (87 + 3 J11)	1	1	3	Agility 2, Agility 2, Jumping 2
Grade 3	90	1	1	3	Agility 3, Agility 3, Jumping 3
Tous Grades	135 (130 + 5 J11)	1 + 0,5 (JUMPING)	2	7	Agility 1, Agility 2, Agility 2*, Jumping 2* Agility 3, Agility 3, jumping 3
Tous Grades	135 (130 + 5 J11)	1 + 0,5 (JUMPING)	2	9	Agility 1, Agility 1, Jumping 1 Agility 2, Agility 2, Jumping 2 Agility 3, Agility 3, jumping 3
Remarques :	<p>Suivant les besoins, il est possible de multiplier les concours : par exemple, organiser un concours de 180 équipes, 7 parcours, 2 juges et 2 terrains, voire un concours de 270 équipes avec 3 juges et 3 terrains...</p> <p>RAPPEL : Agility 2* et Jumping 2* - parcours de niveau grade 2, accueillant grade 2 et grade 1 avec classements séparés et TPS différents.</p>				

Sélectifs EO-AWC 2020

(Équipes de France EO et AWC)

Règlement

Table des matières

1. Participation aux sélectifs	2
1.1. Catégories et nombre de participants.....	2
1.2. Conditions de participation.....	2
1.3. Inscription.....	3
2. Organisation d'un sélectif	4
2.1. Numéros des concurrents.....	4
2.2. Épreuves.....	4
2.3. Règles spécifiques.....	5
2.3.1. Détermination du TPS.....	5
2.3.2. Attribution de points.....	5
2.4. Affichage des résultats.....	5
2.5. Litiges.....	5
3. Procédures de sélection	5
3.1. Sélection pour l'Équipe de France à l'European Open (EDF-EO).....	5
3.1.1. Classement.....	5
3.1.2. Sélection.....	6
3.1.3. Liste d'attente.....	6
3.1.4. Constitution des équipes pour les épreuves par équipe.....	6
3.1.5. Approbation.....	6
3.2. Sélection pour l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC).....	6
3.2.1. Classement.....	6
3.2.2. Sélection.....	7
3.2.3. Constitution des équipes pour les épreuves par équipe.....	7
3.2.4. Approbation.....	7
4. Charte de bonne conduite	7

Ce règlement régit la procédure de sélection des équipes de France :

- à l'**European Open** (EDF-EO) ;
- au **Championnat du Monde** (Agility World Championship) (EDF-AWC).

Les deux sélections sont organisées autour de trois sélectifs se déroulant chacun sur un week-end, sur des parcours de technique élevée. Un système à points est utilisé pour l'ensemble des deux sélections, qui sont détaillées au §3.

1. Participation aux sélectifs

1.1. Catégories et nombre de participants

- Les chiens sont répartis selon les catégories de la FCI :
 - La catégorie S : chiens plus petits que 35 cm au garrot
 - La catégorie M : chiens de 35 cm et plus petits que 43 cm
 - La catégorie L : chiens de 43 cm et plus
- Les chiens en limite de taille seront toisés, sauf les chiens ayant déjà été toisé officiellement à l'European Open, à l'European Open Junior ou au Championnat du Monde (ou à un sélectif précédent). Tout chien inscrit dans une catégorie qui ne correspond pas à sa taille ne pourra concourir que dans la catégorie relative à sa taille.
- La capacité d'accueil des sélectifs est fixée à 160 chiens, répartie selon les quotas suivants :
 - 40 chiens en catégorie S
 - 40 chiens en catégorie M
 - 80 chiens en catégorie L
- Pour chaque catégorie, si le nombre de demandes d'inscription valides est inférieure au quota de base, les quotas des autres catégories sont augmentés au prorata des demandes valides non-satisfaites.

Exemple : il y a 50 demandes valides en S, 35 demandes valides en M et 100 demandes valides en L. Il y a 10 demandes en trop en S et 20 en L. Les 5 places non-pourvues en M seront réparties comme suit : $5 \times 10/(10+20) = 1,67 = 2$ places supplémentaires en S ; $5 \times 20/(10+20) = 3,33 = 3$ places supplémentaires en L.

1.2. Conditions de participation

- Le chien doit être en possession d'une licence de la SCC/CNEAC de l'année en cours.
- Les trois sélectifs sont ouverts à tous les chiens.
- Le chien doit pouvoir présenter 5 qualificatifs Excellents (5,99 points de pénalité au maximum) obtenus avec 5 juges différents sur des épreuves de l'année 2019 parmi les suivantes :
 - les épreuves d'agility 3 (en France ou à l'étranger)
 - les épreuves d'agility Master (en France) (on rappelle que seuls les qualificatifs obtenus en grade 3 sont recevables)
 - les épreuves d'agility des Sélectifs EO-AWC
 - les épreuves d'agility de l'European Open
 - les épreuves d'agility 3 de la finale du Championnat de France
 - les épreuves d'agility Master de la finale du Grand Prix de France
 - les épreuves d'agility 3 des Sélectifs pour le Championnat de France
 - les épreuves d'agility Master des Sélectifs pour le Grand Prix de France
- Pour les jeunes chiens, il est autorisé de présenter des qualificatifs Excellents obtenus en Agility 2 ou Agility Standard si ces qualificatifs sont obtenus lorsque le chien a moins de 30 mois révolus. Dans ce cas, il faut impérativement écrire (à la main) la date de naissance du chien sur le justificatif.

Exemple : un chien né le 15 janvier 2017 aura 30 mois le 15 juillet 2019. Ce chien pourra présenter des qualificatifs en Agility 2 ou Agility Standard obtenus entre le 1^{er} janvier 2019 et le 15 juillet 2019. A partir du 16 juillet 2019, les qualificatifs pour ce chien doivent être obtenus en Agility 3 ou Agility Master.

Joindre les 5 qualificatifs présentant les vitesses d'évolution les plus élevées.

- e) Exceptionnellement et uniquement pour les conducteurs pouvant justifier d'au moins un des cas suivants lors des 3 années précédant celle des sélectifs :
- sélectionné pour représenter la France au Championnat du Monde ;
 - sélectionné pour représenter la France à l'European Open ;
 - sélectionné pour représenter la France à l'European Open Junior ;
 - podium à une grande manifestation internationale (Pirineos Dog Festival, Border Collie Classic, etc.) ;
 - podium à une finale française en individuel (Championnat de France, Grand Prix de France).

dont le chien n'a pas les qualificatifs exigés au §1.2.c (par exemple, très jeune chien, ou binôme ayant interrompu les concours suite à une blessure, une gestation, une grossesse, etc.), il est possible de soumettre une demande d'engagement sur dossier. Dans tous les cas, des justificatifs sont exigés.

L'acceptation de telles demandes sur dossier *n'est pas automatique* – elle sera décidée au cas par cas par le GTA. Le nombre de chiens pouvant être acceptés selon cette modalité est limité à 5 % de la capacité d'accueil définie au §1.1.c. Ces chiens sont acceptés hors quota.

- f) Le Coach de l'année précédente, ses adjoints et les membres de l'Équipe de France au Championnat du Monde de l'année précédente sont exemptés des critères définis au §1.2.c (pour un chien).
- g) Un seul et même conducteur doit conduire le chien pendant toutes les épreuves des sélectifs auxquels le chien participe. En cas de sélection, c'est ce même conducteur qui devra conduire le chien à l'European Open et/ou au Championnat du Monde.

1.3. Inscription

- a) La sélection pour l'EDF-EO ou pour l'EDF-AWC nécessite la participation à au moins deux sélectifs. L'inscription à un seul sélectif n'est pas autorisée. Les candidats aux sélections sont libres de s'inscrire à deux ou trois sélectifs mais, pour des raisons de logistique, les inscriptions se font avant le 1^{er} sélectif. Aucune demande d'inscription ultérieure ne sera acceptée.
- b) Le sélectif 3 est obligatoire pour les postulants à l'EDF-AWC (mais il est bien entendu que ce sélectif est ouvert aussi à ceux qui prétendent uniquement à la sélection EDF-EO).
- c) Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.
- d) Les inscriptions pour l'ensemble des sélectifs s'effectueront auprès du coordinateur des sélectifs EO-AWC désigné par le GTA. Les candidats à la sélection devront fournir :
- pour les demandes d'inscription selon la règle §1.2.c, la preuve des **cinq justificatifs** demandés (annoté avec la date de naissance du chien si un qualificatif en Agility 2 ou Agility Standard est proposé)
 - une attestation manuscrite comportant le texte "*Le conducteur s'engage à respecter le règlement des sélectifs et notamment la charte de bonne conduite (définie dans son 4^{ème} chapitre) et à vérifier que les papiers du chien sont en règle pour passer la frontière en cas de qualification*" ;
 - une **autorisation parentale** signée pour les mineurs.
- e) Les postulants à l'EDF-AWC doivent fournir aussi une copie lisible de l'inscription du chien au Livre des Origines Français¹.
- f) Une demande d'inscription est valide si et seulement si les conditions des règles 1.3.a et 1.3.d sont satisfaites.
- g) Un classement des demandes valides est établi pour chaque catégorie de la façon suivante :
- en tête de classement : les demandes au titre de l'EDF-AWC sortante (§1.2.f)

¹ Le règlement du Championnat du Monde précise : "*Le chien doit avoir un pedigree reconnu par la FCI. Il doit avoir été inscrit au Livre des Origines ou annexe du pays qu'il représente depuis au moins 6 mois.*"

- ensuite, les demandes selon la règle §1.2.c par **ordre décroissant des médianes² des vitesses exhibées sur les 5 justificatifs présentés.**

Ce classement permet de déterminer une **vitesse médiane seuil** pour la catégorie : c'est la vitesse médiane du chien positionné au rang Q, où Q est le quota de la catégorie. Sont admis tous les chiens ayant une vitesse médiane supérieure ou égale à la vitesse médiane seuil.

Exemple (voir figure) : En catégorie Small, 5 chiens se présentent au titre de l'EDF-AWC sortante. Chiens sont placés en tête de classement. Viennent ensuite les demandes classées par ordre décroissant des vitesse médianes. Le quota de la catégorie Small est égal à 40, c'est le 40ème chien dans ce classement qui détermine la vitesse médiane seuil, soit 4,86 m/s.

EDF-AWC sortante (règle 1.2.f)

1	2	3	4	5

Chiens présentant 5 justificatifs (règle 1.2.c-d)

6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28						
5,20	5,20	5,20	5,19	5,18	5,18	5,18	5,15	5,14	5,14	5,12	5,11	5,10	5,09	5,09	5,08	5,08	5,07	5,06	5,05	5,04	5,03	5,03						
												30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	Chiens non-admis				
												5,01	5,00	4,99	4,96	4,96	4,92	4,92	4,91	4,91	4,88	4,86	4,86	4,84	4,82	4,81	4,81	4,80

Demandes sur dossier (règle 1.2.e)

Acceptées	Refusées			

Seront admis aux sélectifs :

- les 5 demandes au titre de l'EDF-AWC sortante ;
 - tous les chiens ayant présenté 5 justificatifs avec une médiane supérieure ou égale à 4,86 m/s (dans le cas de la figure, 41 chiens sont admis au total, car le chiens numérotés 40 et 41 sont ex æquo) ;
 - les chiens dont la demande sur dossier a été acceptée (dans le cas de la figure, 3 chiens sont admis hors quota sur dossier).
- h) Les chiens non-admis sont placés en liste d'attente jusqu'au premier sélectif. En cas de désistement d'un chien de l'ensemble des sélectifs au moins 3 jours avant le premier sélectif, la vitesse médiane seuil de la catégorie est re-calculée ainsi que la liste des chiens admissibles. Aucune liste d'attente ne sera établie au-delà du premier sélectif.
- i) Les candidats admis pour participer aux sélectifs devront régler les frais d'engagement pour l'ensemble des sélectifs demandés dans le délai imparti. Les engagements acceptés sont à fonds perdus – aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après l'échéance définie au règle précédent (§1.3.h), pour quelque raison que ce soit.

2. Organisation d'un sélectif

2.1. Numéros des concurrents

Des numéros sont remis aux concurrents le matin du premier jour du sélectif, avant les épreuves.

2.2. Épreuves

- Chaque sélectif comporte 4 épreuves : 2 jumping et 2 agility.
- Des parcours différents seront mis en place pour, d'une part, les catégories S et M et, d'autre part, la catégorie L.

- La médiane des cinq vitesses est la valeur restante lorsque les deux valeurs les plus petites et les deux valeurs les plus grandes ont été écartées.

- c) Un ordre de passage est établi pour chacune des quatre épreuves.

2.3. Règles spécifiques

Les sélectifs sont régis par le règlement d'agility de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

2.3.1. Détermination du TPS

Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir du temps réalisé par le chien le mieux classé + 15%. Le meilleur chien est celui qui est le plus rapide parmi ceux ayant le moins de pénalités de parcours.

2.3.2. Attribution de points

- a) Un classement est établi pour chaque épreuve selon les règles habituelles.
- b) Pour chaque chien dans le classement, on calcule deux sortes de points :
- des **Points Temps** (*uniquement pour les chiens sans pénalités de parcours*) : 400 points pour le premier chien sans pénalités de parcours puis, pour les chiens suivants sans pénalités de parcours : 400 points - 1 point pour chaque centième de seconde de retard par rapport au premier (exemple : si un chien termine sans pénalité à 0,5 secondes derrière le premier chien, il obtient 350 Points Temps) ;
 - des **Points Rang** :
 - en catégorie Large : 80 points pour le chien classé 1^{er}, 79 points pour le chien classé 2^e, 78 points pour le chien classé 3^e et ainsi de suite jusqu'au chien classé 80^e, puis 0 points au-delà ;
 - en catégories Small et Medium: 80 points pour le chien classé 1^{er}, 78 points pour le chien classé 2^e, 76 points pour le chien classé 3^e et ainsi de suite jusqu'au chien classé 40^e, puis 0 points au-delà.

On attribue à chaque chien un nombre de points égal à la plus grande des deux valeurs "Points Temps" et "Points Rang". Aucun point n'est attribué à un chien éliminé.

2.4. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés à l'issue des épreuves pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

2.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président de la CNEAC et par le responsable du Groupe de Travail Agility.

3. Procédures de sélection

Les équipes de France à l'European Open (EDF-EO) et au Championnat du Monde (EDF-AWC) sont sélectionnées aux points, selon deux classements qui se distinguent uniquement par les conditions d'admissibilité à la sélection AWC (notamment, chiens inscrits au LOF et de race reconnue par la FCI).

3.1. Sélection pour l'Équipe de France à l'European Open (EDF-EO)

3.1.1. Classement

- a) Le classement est obtenu en additionnant, pour chaque chien :
- les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves d'agility des sélectifs 1, 2 et 3.
 - les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves de jumping des sélectifs 1, 2 et 3.
 - En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des douze épreuves. Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens seront départagés par un tirage au sort.

3.1.2. Sélection

- a) Seront sélectionnés³ :
 - les 8 premiers chiens dans le classement S
 - les 8 premiers chiens dans le classement M
 - les 12 premiers chiens dans le classement L
- b) Les conducteurs doivent accepter ou non leur sélection au 2^{ème} jour du sélectif 3. Un conducteur qui refuse sa sélection libère sa place pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota.

3.1.3. Liste d'attente

- a) Une liste d'attente est établie pour chaque catégorie⁴ en prenant les chiens suivants dans le classement :
 - 2 chiens en catégorie S
 - 2 chiens en catégorie M
 - 3 chiens en catégorie L
- b) Les conducteurs doivent accepter ou non leur place en liste d'attente au 2^e jour du sélectif 3. Un conducteur qui refuse sa place en liste d'attente libère sa place pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage de la liste d'attente de la catégorie.

3.1.4. Constitution des équipes pour les épreuves par équipe

Le Coach National coordonnera la définition de l'ensemble des équipes. Il devra le faire au plus tard 7 jours avant la date limite imposée par l'organisateur de l'EO.

3.1.5. Approbation

- a) La composition de l'Équipe de France à l'European Open est sujette à l'approbation du Président de la CNEAC.
- b) En cas de non-approbation d'un concurrent, la place sera libérée pour le prochain chien dans le classement pour la catégorie concernée.

3.2. Sélection pour l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC)

3.2.1. Classement

- a) Le classement est obtenu en additionnant, pour chaque chien admissible à la sélection AWC :
 - les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves d'agility des sélectifs 1, 2 et 3
 - les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves de jumping des sélectifs 1, 2 et 3
- b) En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des douze épreuves. Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens seront départagés par le Coach National.

3.2.2. Sélection

- a) L'Équipe de France du Championnat du Monde 2020 sera composée de 16 chiens, permettant d'engager (cf. règlement du Championnat du Monde d'Agility de la FCI) :
 - En « individuels » : 9 chiens, « S », « M » ou « L » confondus. Dont 6 maximum par catégorie.
 - En « équipes » : 1 équipe de 4 chiens maximum par catégorie soit 1 équipe Small, 1 équipe Medium et 1 équipe Large.auxquels s'ajoutent les éventuels champions du monde « individuels » en titre.
- b) Ne peuvent prétendre à la sélection que les chiens en possession de leur brevet international d'agility à la date du dernier sélectif.

3 Le règlement EO prévoit un quota total de 28 chiens par pays participant, dont au plus 12 dans une même catégorie.

4 Le règlement EO autorise 1 chien en liste d'attente pour 4 chiens inscrits, avec un maximum de 3 dans une même catégorie.

- c) Seront sélectionnés :
- les 5 premiers chiens dans le classement S
 - les 5 premiers chiens dans le classement M
 - les 6 premiers chiens dans le classement L

3.2.3. Constitution des équipes pour les épreuves par équipe

La répartition entre « individuels » et « équipes » de l'ensemble de la sélection est de la responsabilité du Coach National.

3.2.4. Approbation

- a) La composition de l'Équipe de France au Championnat du Monde est sujette à l'approbation du Président de la CNEAC.
- b) En cas de non-approbation d'un concurrent, la place sera libérée pour le prochain chien dans le classement pour la catégorie concernée.

4. Charte de bonne conduite

- a) Les postulants aux sélectifs, et les participants retenus, sont tenus à montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (réseaux sociaux...). Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe de sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive. En particulier, ils s'engagent à :
- Respecter l'intégrité physique et mentale de son chien en toutes circonstances, pas de mauvais gestes, ni de mauvais traitements pendant ou en dehors des compétitions.
 - Respecter le matériel, le personnel et l'environnement des infrastructures mise à disposition pour les compétitions de sélection, les entraînements et les compétitions internationales (y compris pour l'hébergement).
 - Suivre les directives et les consignes du Coach National.
- b) Tout postulant qui manquerait aux principes du §4.a ne pourra participer ni aux sélectifs de l'année en cours, ni aux sélectifs de l'année suivante.
- c) Tout participant qui manquerait aux principes du §4.a ne pourra pas prétendre à la sélection, et ne pourra pas participer aux sélectifs de l'année suivante.
- d) Tout sélectionné qui manquerait aux principes du §4.a sera exclu de la sélection, et ne pourra pas participer aux sélectifs de l'année suivante.
- e) La décision quant aux sanctions du §4.b-d incombe au Président de la CNEAC, suivant les conseils du Coach National et du responsable du Groupe de Travail Agility (GTA).

Version	Commentaires
2018-11-08.odt	Version finale 2019
Version actuelle	Version finale 2020, validée à la réunion CNEAC du 16 octobre 2019 - modification du calcul des points de rang visant à équilibrer leur importance aux 3 sélectifs et pour chaque catégorie - nouveaux quotas de sélection selon nouveau règlement EO - suppression de l'obligation de sélection en individuel AWC du 1 ^{er} chien au classement